



■■■ Rapport annuel du Comité de la Charte 2010

Ce rapport concerne la période janvier 2010 – décembre 2010

TABLE DES MATIERES

RAPPORT MORAL	p.5
RAPPORT D'ACTIVITE	p.11
I - Le contrôle et l'agrément des membres	p.14
1.1 Rapport de la Commission d'agrément du Comité	P.14
1.2 Rapport sur l'activité du corps de contrôle	p.17
II - Déontologie et groupes de travail	p.22
2.1 L'Essentiel de l'année	p.22
2.2 Le pilotage et la rémunération des agences de collecte	p.23
2.3 Etude sur la valorisation du bénévolat	p.25
2.4 Nouveaux travaux déontologiques	p.25
III - Communication, relations extérieures et développement	p.32
3.1 Communication externe	p.32
3.2 Relations extérieures	p.35
3.3 Observatoire de la confiance du Comité de la Charte – 3 ^{ème} édition du baromètre de la confiance réalisée par TNS-Sofres	p.42
3.4 Communication interne	p.42
3.5 Développement	p.42
IV - La gouvernance du Comité	p.48
4.1 Assemblées générales	p.48
4.2 Le Conseil d'administration	p.49
4.3 Les comités du Conseil d'administration	p.50
4.4 Le comité de direction	p.52
4.5 Vie de l'organisation	p.52
RAPPORT FINANCIER	p.55
ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITE	p.87
annexe 1 : les organisations agréées par le Comité de la Charte au 31 décembre 2010	p.89
annexe 2 : les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2010	p.91
annexe 3 : les membres de la Commission d'agrément du Comité au 31 décembre 2010	p.93
annexe 4 : les contrôleurs au 31 décembre 2010	p.95
annexe 5 : citations et articles sur le Comité de la Charte parus dans les médias en 2010	p.97
annexe 6 : nouvelle organisation des activités d'agrément et de contrôle du Comité de la Charte depuis le 1 ^{er} janvier 2011	p.103

► Rapport moral

Une année 2010 placée sous le signe de la continuité et du renouveau, tout à la fois.

CONTINUITÉ dans le passage de témoin minutieusement préparé par Michel SOUBLIN au terme d'une présidence qui aura marqué en profondeur l'évolution du Comité bien au-delà de la célébration du 20^{ème} anniversaire ; continuité aussi dans la poursuite de son engagement parmi les bénévoles du Comité, qui pour être moins visible constitue encore un apport des plus précieux par sa longue expérience du secteur et sa parfaite connaissance des personnes qui l'animent.

CONTINUITÉ de la gouvernance dans la ligne tracée par la réforme de 2008 dont nous pouvons mesurer tous les jours à quel point elle établit la crédibilité institutionnelle du Comité et alimente une reconnaissance qui s'élargit à toutes les composantes de notre environnement pour en faire un élément incontournable du paysage de la générosité. Votre conseil d'administration enrichi de deux nouvelles personnalités qualifiées choisies avec soin exerce véritablement la plénitude de sa mission dans une communauté de vues et une qualité de débat qui transcendent la répartition statutaire de ses deux collègues.

CONTINUITÉ dans l'implication des nombreux bénévoles qui nous font bénéficier de la diversité de leurs expériences et de leurs talents à travers leur vif intérêt pour le monde associatif ; ils continuent de porter au quotidien l'essentiel de la valeur ajoutée du Comité aussi bien dans leurs fonctions de vigilance et d'attention que dans leur contribution à tous les progrès de la démarche déontologique.

CONTINUITÉ de la mission poursuivie sans défaillance en dépit d'une charge de travail qui s'alourdit, d'un environnement passablement chahuté, des incidents de parcours qui émaillent la trajectoire de certains de nos membres, des agitations médiatiques qui se déclenchent pour de bonnes ou de moins bonnes raisons. La Charte du Don en Confiance reste la référence éthique pour l'ensemble du secteur – voyez par exemple l'attente qui se manifeste aujourd'hui sur la question controversée de la rémunération des agences de collecte – et le Comité se positionne comme une sorte de tour de contrôle des flux de la générosité.

Cette continuité soigneusement préservée est indispensable pour nourrir la confiance d'un public peu friand de ruptures, mais elle doit s'accommoder d'un renouvellement en profondeur rendu nécessaire par la réalisation du plan stratégique adopté par l'Assemblée générale de 2010. C'est bien sûr la greffe de ces nouvelles pousses qui a constitué l'essentiel de nos initiatives des douze derniers mois :

NOUVELLES EQUIPES qui amalgament les salariés du Comité avec un cercle élargi de bénévoles quasi-permanents ; entre l'accueil comme chargé de mission expérimenté de Patrick Baquin, pour notamment le secrétariat de la Commission d'Agrément du Comité et la fonction développement en début d'année et l'arrivée effective début 2011, de Mathilde Cuchet Chosseler, comme chargée de mission junior sur des fonctions de communication et de contrôle, le coefficient d'occupation des rares mètres carrés de la rue Albert s'est fortement densifié ! Côté responsables, l'équipe de choc du Comité s'est sérieusement musclée avec le remplacement de Suzanne Thaly en juillet par deux hommes, puis la démultiplication permise par les nouveaux statuts : Philippe Moisand et Jean-Luc Paret en charge de l'agrément comme président et vice-président de la CAC (effective en février 2011) – Jean Chevallier en charge du contrôle appuyé sur une escouade de nouveaux CGA : Marie-Line Daudin, Alain Linot, Bernard Malan, Jacques Vantalon et Michel Vantalon. Mine de rien, l'équipe du Comité est passée en douze mois de 4 à 12 co-dirigeants et responsables opérationnels, de quoi nourrir de grandes ambitions.

NOUVELLE ORGANISATION DU TRAVAIL passant par la séparation des fonctions d'agrément et de contrôle, pour mieux répartir les tâches, accroître la qualité de nos travaux, renforcer le poids de nos décisions. Une réforme qui bouscule un peu les habitudes, mais qui porte déjà ses fruits dans une gestion plus rigoureuse des procédures d'agrément et une structuration plus dynamique du corps de contrôle. Tout l'enjeu consiste à optimiser nos capacités d'absorption à travers des processus indiscutables et je remercie tous ceux qui ont accepté de jouer le jeu.

NOUVEAUX CHANTIERS DE DEONTOLOGIE pour enrichir la Charte et améliorer le capital de confiance des organismes qui décident de se ranger sous sa bannière. Avec des sujets aussi lourds que celui de la gouvernance, aussi engageants que celui du contrôle interne, aussi complexes que celui du périmètre de l'agrément, aussi débattus que celui des agences de collecte, c'étaient de véritables travaux d'Hercule que nous avons engagés. Non sans succès car si tout n'est pas achevé les pistes qui se dégagent de la discussion interne sont très prometteuses et devraient permettre aux adhérents de la Charte de se positionner de manière très visible à la pointe de l'exigence déontologique. Des résultats déjà très encourageants donc, et qui devraient nous conduire à poursuivre l'effort de mise à jour de nos textes.

NOUVEAU PERIMETRE D'INTERVENTION défini par le Conseil d'administration en ligne avec la volonté d'élargissement incluse dans le plan stratégique et en phase avec l'afflux de candidatures que nous enregistrons. En affichant une attitude de principe ouverte aux acteurs de la générosité publique oeuvrant dans l'intérêt général, au-delà de certaines habitudes ou de réserves dépassées, nous voulons confirmer publiquement la vocation du Comité de la Charte à couvrir la plus grande partie du champ de l'Appel à la Générosité Publique (AGP).

NOUVELLE VISIBILITE passant notamment par la rénovation de notre site Internet, mais qui se décline également dans une politique de présence plus systématique dans les manifestations et rencontres du secteur, dans une démarche structurée de relations publiques et dans le jeu de la communication. Pour faire en sorte que la confiance du public ne se nourrisse pas seulement du savoir-faire du Comité mais aussi du faire-savoir.

L'année 2010 aura donc été une année de mouvement pour engager la réalisation du plan stratégique de développement du Comité, mais elle n'aura pas épuisé, loin de là, ce qui nous reste à faire pour avancer là où nous voulons aller. La liste des objectifs de 2011 serait fastidieuse mais on peut évoquer rapidement quelques incontournables :

- recrutement et formation de contrôleurs
- cadre d'accueil adapté pour les organisations de taille moyenne
- démarchage actif des absents
- nouveaux chantiers de déontologie
- premier rapport public « confiance et générosité »
- simplification du paysage de la certification
- financement du Comité (et relogement)
- et aussi un changement de nom...

Un programme de travail chargé à réaliser dans un environnement qui ne sera certainement pas un long fleuve tranquille, mais qui promet au contraire d'être incertain, compliqué, bousculé.

Les contraintes rigoureuses qui s'appliquent désormais à la gestion des finances publiques auront des répercussions lourdes sur le financement des programmes associatifs et entraîneront un recours accru aux financements privés, qu'ils soient ou non tirés de l'AGP.

La multiplication des causes portées à l'attention du public dans des domaines d'activité de plus en plus variés accroît la sévérité de la compétition entre les acteurs de l'AGP et l'irruption d'organismes relevant de la sphère publique va compliquer le jeu en faisant interférer des normes de sources différentes et des comportements hétérogènes.

La probabilité d'initiatives de la puissance publique pour régenter l'AGP au nom de la moralité ou du concept fallacieux de dépenses fiscales apparaît relativement élevée.

La curiosité des médias et autres observateurs critiques n'a pas de raison de faiblir, ne serait-ce que parce l'importance des flux financiers de la générosité et le profil des populations concernées sont susceptibles de déclencher de l'audience.

La crise économique et financière est toujours là et les remèdes promis n'ont pas encore été trouvés, tandis que les risques géopolitiques émergent avec force depuis le début de l'année.

Dans ce contexte il apparaît d'autant plus nécessaire de veiller au respect d'une stricte discipline collective et d'y faire adhérer, le plus grand nombre d'acteurs responsables ; il faudra être d'autant plus vigilant pour faire en sorte que le périmètre de la Charte reste indiscutable ; il sera d'autant plus important de contribuer à éduquer le public sur les facteurs pertinents pour justifier la confiance, au-delà des comparaisons simplistes ou des attentes irréalistes ; il restera d'autant plus utile d'œuvrer en symbiose avec les acteurs du terrain dépositaires de la vertu déontologique à travers leur outil du Comité pour faire avancer les bonnes réponses sur tous nos enjeux.

Avec votre Conseil d'administration et l'ensemble des équipes du Comité de la Charte je vous propose d'être vous aussi porteurs de cette ambition.

Gérard de La Martinière

► **Rapport d'activité**

Faits marquants de l'année 2010

▪ Sept nouvelles organisations agréées :

- **Entrepreneurs du Monde** : www.entrepreneursdumonde.org
- **Oxfam France** : www.oxfamfrance.org
- **Œuvre de Secours aux Enfants (OSE)** : www.ose-france.org
- **Nos Petits Frères et Sœurs (agrée à titre probatoire)** : www.nospetitsfreresetsoeurs.org
- **L'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM)** : www.icm-institute.org
- **La Mie de Pain** : www.miedepain.asso.fr
- **Association pour la Recherche sur la Sclérose Amyotrophique (ARSLA)** : www.ars.asso.fr

Tout comme les 60 associations déjà agréées au 31 décembre 2009, ces sept nouvelles organisations agréées s'engagent à respecter la Charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles continus.

▪ Démission d'une organisation : la mutuelle Orphéopolis

▪ Candidats à l'agrément du Comité

Au 31 décembre 2010, ce sont près d'une vingtaine de candidatures d'organisations qui sont en cours d'examen par le Comité et cinq autres organisations en préparation d'un dépôt de candidature officielle.

▪ Activités d'agrément et de contrôle

Tous les agréments examinés en 2010, au nombre de 19, ont donné lieu à un renouvellement. La plupart d'entre eux est assortie de demandes de correction d'écarts avec les textes déontologiques, certains avec des injonctions de faire dans un délai relativement court entraînant un progrès dans leur redevabilité. Une organisation a décidé de quitter le Comité dans l'attente de la mise au point de ses nouvelles relations contractuelles avec l'Etat.

▪ Déontologie

Une nouvelle règle sur l'information de gestion et l'obligation d'un compte-rendu sous la forme d'un « Essentiel de l'année » a été adoptée. Quatre chantiers déontologiques ont été ouverts sur les thèmes de la gouvernance, du contrôle interne, des organisations complexes et du pilotage et de la rémunération des agences de collecte.

▪ Adoption du Plan à moyen terme et réorganisation interne du Comité

L'Assemblée générale de mars 2010 a adopté le plan de développement du Comité et celle de décembre a validé une réorganisation reposant sur la séparation des fonctions d'agrément et de contrôle.

▪ Objet social du Comité de la Charte

« Il a pour objet d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en en contrôlant l'application... »

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante



I - LE CONTROLE ET L'AGREMENT DES MEMBRES

L'année 2010 a constitué une année de transition marquée par :

- la fin du mandat de Suzanne Thaly comme présidente de la CAC (Commission d'agrément du Comité), le 30 juin 2010,
- la réforme des Statuts et du Règlement intérieur, initiée au premier trimestre et adoptée par l'Assemblée générale mixte du 16 décembre (cf. rapport moral).

Ainsi, si les nouvelles dispositions statutaires n'ont pris effet qu'au 1^{er} janvier 2011, le fonctionnement de la CAC s'est trouvé sensiblement modifié dès le premier semestre de 2010 avec la mise en place de la fonction nouvelle de rapporteur, puis, de façon marquée au deuxième semestre, avec la répartition des responsabilités, jusque-là exercées par sa présidente, entre Philippe Moisand, désigné comme président de la Commission, et Jean Chevallier, investi d'une fonction de chef du corps de contrôle.

1.1 Rapport de la Commission d'agrément du Comité

▪ Les décisions de la CAC en matière d'agrément

L'activité de la CAC s'est caractérisée par l'augmentation du nombre de nouveaux agréments (7 contre 4 en 2009) ; quant au nombre de renouvellements, il est demeuré quasiment stable (19 contre 18 en 2009). Ces organisations, associations pour la plupart d'entre elles ou fondations, œuvrent dans des domaines d'activités variés, représentatifs de la diversité des secteurs d'activités des organisations membres du Comité : entraide nationale et internationale, aide à des catégories de population spécifiques défavorisées, soutien à l'enfance, aux handicapés, à destination des exclus, et se diversifient également par leurs tailles et leurs implantations territoriales, leurs structures juridiques plus ou moins complexes, leurs modes d'intervention.

a) Evolution des dispositions statutaires

Sur deux points importants, la Commission a fait évoluer son mode de fonctionnement :

- dans un premier temps, la mise en place progressive de la fonction de rapporteur assumée à tour de rôle par chaque commissaire (statutaire à partir du 1^{er} janvier 2011) : le rôle du rapporteur est d'analyser en profondeur le rapport du contrôleur, d'en discuter avec lui, de recueillir l'avis de l'organisation concernée sur son projet de décision puis de présenter à la Commission ses conclusions. L'expérience acquise en 2010 permet de valider l'objectif recherché d'un travail plus approfondi de la Commission sur chaque dossier et d'une meilleure répartition du travail entre les commissaires ;
- dans un second temps, une formalisation plus rigoureuse de la décision elle-même. Si les premières décisions de 2010 portent encore l'empreinte des anciens textes statutaires, les plus récentes préfigurent certains éléments de la réforme et présentent la particularité d'être plus homogènes dans leur structure d'ensemble. En particulier, les écarts constatés avec les textes déontologiques donnent désormais lieu à des **demandes**, voire parfois à des injonctions assorties d'un délai d'exécution lorsqu'elles sont liées à un avertissement, tandis que les simples propositions d'amélioration ne donnent lieu qu'à des **suggestions**. Cette approche est conforme au nouveau Règlement intérieur qui a supprimé les notions d'observation et de recommandation.

b) Les renouvellements d'agrément

La totalité des 19 dossiers examinés a donné lieu à un renouvellement pour trois ans. La plupart d'entre eux est assortie de demandes de corrections d'écarts avec les textes statutaires, certains avec des injonctions de faire dans un délai relativement court (cf. I.1.1.d). Aucun retrait n'a été prononcé, mais une organisation (Orphéopolis) a fait connaître sa décision de ne plus être membre du Comité de la Charte dans l'attente de la mise au point de ses nouvelles relations contractuelles avec l'Etat. La mutuelle a également informé le Comité qu'au terme de ce processus d'adaptation, elle envisageait de solliciter à nouveau son agrément.

c) Les nouveaux agréments

La politique de développement du Comité a commencé à porter ses fruits en 2010, puisque 7 nouveaux agréments ont été prononcés en faveur de Entrepreneurs du Monde, Nos Petits Frères et Sœurs (à titre probatoire), Oxfam France, Œuvre de Secours aux Enfants (OSE), l'Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière (ICM), La Mie de Pain et l'Association pour la Recherche sur la Sclérose Amyotrophique (ARSLA).

Ces agréments ont été délivrés conformément aux textes du Comité en vigueur, après une instruction menée selon la même méthodologie que celle appliquée aux membres déjà agréés, lors des rapports triennaux.

d) Les demandes accompagnant les décisions

Comme les années précédentes, elles concernent chacun des quatre grands principes de la Charte. De nombreuses demandes visent des manquements relativement mineurs, au principe de fonctionnement statutaire et de gestion désintéressée notamment.

La Commission s'est trouvée également confrontée à des difficultés particulières relatives à quatre domaines :

- la complexité grandissante de la structure des organisations membres pose le problème majeur de la définition du **périmètre** de l'agrément. Cette question n'est pas nouvelle et a donné lieu depuis longtemps à des demandes de contrôle des organisations affiliées. Elle est devenue plus sérieuse avec le développement de nouvelles structures liées à l'organisation bénéficiant de l'agrément. Dans l'attente d'un nouveau texte d'application de la Charte (TAC) sur les organisations complexes, la Commission a dû se contenter de limiter ses demandes à une bonne communication en la matière (cf. II.2.4) ;
- l'appartenance d'une organisation à un **réseau international**, voire dans certains cas la création d'un tel réseau à partir d'une organisation purement nationale, pose la question du rôle précis que joue l'organisation bénéficiaire de l'agrément. Il est important, en particulier, que la partie française, qui dans ce cas, n'agit généralement plus que comme collecteur de dons, puisse conserver le contrôle de l'utilisation des fonds transmis à l'étranger. C'est sur ce point particulier qu'ont été faites les demandes aux organisations concernées ;
- l'examen des dossiers de renouvellement au cours du second semestre incluait la vérification de l'application du nouveau TAC relatif à **l'Essentiel** (cf. II.2.1). Il était difficile de se montrer très exigeant la première année de mise en place de ce nouvel outil. Il reste cependant que la qualité du document produit par les organisations concernées varie beaucoup de l'une à l'autre, que des efforts de clarifications des informations fournies sont nécessaires et que de nombreuses demandes ont été faites dans ce sens ;
- l'absence actuelle de règles du Comité en matière de **contrôle interne** a conduit la Commission à ne formuler aucune demande sur ce sujet. En revanche, dans la perspective de l'adoption d'un nouveau TAC, auquel les organisations devront se conformer, elle a suggéré à de nombreuses

organisations de procéder à une analyse des risques et de commencer à se doter d'un système de contrôle interne.

e) Les cas particuliers

Deux organisations s'étaient vu retirer leur agrément en 2009. Toutes deux ont fait appel de cette décision et demandé à bénéficier de la procédure de conciliation prévue par les Statuts de l'époque. Chacune d'elle a procédé aux corrections et ajustements qui lui étaient demandés, de sorte que le président du Comité et le président de la Commission ont pu signer le procès-verbal de fin de conciliation. La Commission a entériné les deux procès-verbaux correspondants et réintégré les deux organisations parmi les membres du Comité, avec effet rétroactif à la date de la première décision laquelle n'avait pas été publiée du fait du recours à la conciliation.

Une organisation qui traverse une période de turbulences liée à la mise en place d'une réorganisation internationale assez lourde, a bénéficié d'un renouvellement assorti d'un avertissement et d'une série d'injonctions de procéder à diverses corrections, les unes avant le 30 septembre 2010, les autres avant le 31 décembre 2010 et les dernières courant 2011. L'exécution de ces injonctions est suivie par le contrôleur qui en tient la Commission informée.

A noter également qu'à la suite de l'examen d'un rapport intermédiaire, le président de la Commission a décidé de renvoyer ce dossier devant la CAC sans attendre la fin de la période triennale. Après audition de cette organisation, un rapport spécial concernant les éventuels manquements de cette organisation a été demandé au contrôleur ; il sera examiné en Commission le 27 janvier 2011.

■ Participation de la Commission au fonctionnement du Comité

a) Rôle consultatif

L'implication dans le processus de révision des Statuts et du Règlement intérieur initié par le président du Comité a constitué la contribution essentielle de la CAC dans ce domaine (cf. rapport moral). Son président qui participe aux travaux du comité de direction a été étroitement associé à l'élaboration des nouveaux textes. La Commission dans son ensemble a examiné le projet de réforme lors de sa séance du 21 octobre et rendu un avis favorable sur le projet, tout en l'assortissant d'un certain nombre de propositions d'amélioration. L'essentiel des propositions a été repris dans le texte final.

b) Autres participations

Le comité de liaison CA/CAC a été remplacé en cours d'année par le nouveau **comité de l'agrément**. Celui-ci est une émanation du CA, mais la CAC y est également représentée par son président. Il a pour mission principale d'examiner les dossiers d'agrément traités par la CAC. Une première réunion du comité de l'agrément le 8 décembre a été consacrée à la définition de ses règles de fonctionnement et à l'examen des dossiers d'agrément traités par la CAC lors de sa séance du 2 décembre.

La CAC était également représentée par plusieurs de ses membres dans les quatre **groupes de travail** qui se sont réunis tout au long de l'année sur les sujets suivants : gouvernance, contrôle interne, organisations complexes, pilotage et rémunération des agences de collecte (cf. II.2.2).

1.2 Rapport sur l'activité du corps de contrôle

2010 a été pour le corps de contrôle du Comité une année particulièrement riche dont les faits marquants se résument à :

- une forte augmentation de l'activité de contrôle et du nombre de contrôleurs liée en grande partie à une accélération du nombre d'instructions de nouveaux agréments (cf. I.1.1.c) et du recrutement,
- un niveau inégalé de participation des contrôleurs aux réunions et travaux du Comité,
- la préparation de la transition de l'ancienne structure vers la nouvelle organisation, telle que votée en décembre 2010 par l'Assemblée générale (cf. rapport moral).

■ Activité de contrôle

Comme le montre le nombre de rapports préparés et soumis à la CAC, le volume de travail de contrôle a été, en 2010, supérieur à celui de l'année 2009.

- Rapports intermédiaires : 38 (37 en 2009)
- Rapports triennaux : 18 (19 en 2009)
- Rapports de 1^{er} agrément : 7 (4 en 2009)
- Rapports spéciaux (demandés sur des points spécifiques généralement à la suite de l'examen du Rapport intermédiaire) : 4

Outre l'augmentation continue du nombre de membres, ces chiffres reflètent le net accroissement du nombre de dossiers d'instruction de premier agrément et s'expliquent également par les demandes de la Commission ayant nécessité des compléments d'instructions ou des clarifications pour quatre organisations (cf. I.1.1.e).

■ Gestion des contrôleurs

La très forte augmentation (35 %) du nombre de contrôleurs telle qu'illustrée par les chiffres ci-dessous s'explique par l'important effort de recrutement fait en particulier dans la deuxième moitié de l'année.

	31/12/2009	31/12/2010
Contrôleurs nommés	47	53
Nouveaux contrôleurs affectés à une première instruction	-	9
Contrôleurs recrutés mais non encore affectés	6	9
Total	53	71

Les mandats de trois contrôleurs ont cessé du fait de leur nomination en qualité de commissaires, et deux contrôleurs ont quitté le Comité.

Du fait des échéances de fin de mandat et pour répondre aux demandes de certains contrôleurs, un nombre important de réaffectations ont été mises en perspective à la fin de l'année. Environ 25 nouveaux mandats de contrôle doivent être donnés à des contrôleurs en 2011.

■ Formation

L'activité de formation des bénévoles s'est traduite en 2010 par deux actions principales :

- la poursuite de la formation des bénévoles,
- l'élaboration d'un nouveau plan de formation, adapté au plan à moyen terme.

La poursuite de la formation des bénévoles : sessions de formation 2010

Le programme mis en place en 2009 a été poursuivi. Il comprend quatre sessions :

→ Une séance d'intégration, dont l'objectif est faire découvrir aux nouveaux contrôleurs l'environnement de l'appel à la générosité publique (AGP) et la mission du Comité afin d'en maîtriser les fondamentaux. Ce module, présenté par les permanents du Comité, a été suivi par 17 nouveaux contrôleurs. Il a été réécrit en fin d'année pour tenir compte des changements liés à la réforme du Comité.

→ Deux modules de formation de base :

- "Méthodologie du contrôle », dont l'objectif est de maîtriser la méthodologie du contrôle afin d'assurer la conformité aux processus du Comité. Ce module a été, comme les années précédentes, présenté par des commissaires. Il a été mis à jour en fin d'année à partir des changements apportés par la réforme du Comité, en particulier ceux relatifs à la séparation entre le corps de contrôle et la Commission d'agrément du Comité.

- "Mission de contrôle", dont l'objectif est de faire connaître les textes déontologiques du Comité afin d'assurer la qualité et l'homogénéité du contrôle. Ce module, créé pour la première fois en 2009 pour les nouveaux contrôleurs, consiste en une lecture commentée des textes du Comité auxquels sont associés des points de contrôle. Cette formation est donnée par des contrôleurs et un commissaire. Les différentes modifications apportées en 2010 aux TAC y ont été intégrées, en particulier ceux relatifs à l'Essentiel, aux ratios et au respect de la volonté des donateurs (cf. II.2.1).

→ Un module de formation thématique sur le marketing direct de la collecte de fonds présenté par Alexis Vandevivère, directeur d'ADFINITAS et ancien directeur de collecte de l'Association des Paralysés de France (APF).

Le tableau suivant récapitule les chiffres des participations aux différentes formations.

	Intégration	Méthodologie du contrôle	Mission de contrôle	Collecte
Sessions	12/03/10 23/11/10	17/03/10 15/06/10 25/11/10	17/03/10 15/06/10 25/11/10	30/03/10 11/06/10 07/12/10
Nouveaux contrôleurs	16	17	17	15
Contrôleurs confirmés	1	9	9	17
Commissaires	-	3	3	3
Administrateurs	-	3	3	1
Total	17	32	32	36

La nette augmentation du taux de participation par rapport aux années précédentes s'explique en grande partie par l'arrivée d'un nombre important de nouveaux contrôleurs pour lesquels la formation fait partie du processus d'intégration au Comité.

L'élaboration d'un nouveau plan de formation : programme de formation 2011

Au cours du second semestre, le contrôleur général, nommé le 1^{er} juillet 2010, a constitué un groupe de travail ayant pour objectif l'élaboration d'un véritable plan de formation destiné aux bénévoles du Comité et répondant bien aux objectifs qualitatifs et quantitatifs du plan à moyen terme.

Ce plan, qui va être mis en oeuvre dès 2011, s'articule selon **trois objectifs spécifiques** :

- permettre à tous les intervenants du corps de contrôle de bien maîtriser la méthodologie de contrôle, les textes déontologiques (Charte, textes d'application de la Charte, etc.) et les outils qui sont mis à leur disposition. Après les changements importants apportés en 2010 par la réforme du Comité, il est essentiel de nous assurer que le corps de contrôle travaille de manière homogène et en conformité avec les règles du Comité,
- mettre à la disposition des contrôleurs des occasions multiples d'information et d'échanges, d'autant plus nécessaires que nous sommes confrontés à de nombreuses évolutions complexes d'organisation de nos membres,
- bien assurer les engagements du Comité auprès des donateurs, comme de ses membres, étant garants du caractère rigoureux, fiable et exigeant de l'agrément.

La structure du programme compte les modules obligatoires suivants pour les membres du corps de contrôle :

- "Séance d'intégration : introduction à l'AGP et au Comité",
- "Méthodologie du contrôle", "mission de contrôle" et "les rapports de contrôle" : trois modules de formation de base en petits groupes d'une dizaine de contrôleurs bénévoles sur trois demi-journées.
- "Mise à jour des connaissances sur l'environnement du contrôle" : formation permanente de tous les contrôleurs bénévoles du Comité qui prévoit une mise à jour des connaissances permettant d'explicitier les évolutions de la Charte (nouveaux textes) et de comprendre l'environnement du secteur et ses évolutions.

Un effort particulier sera aussi fait pour enrichir notre palette de formations thématiques "à la carte" dont l'objectif est d'informer sur des sujets nouveaux et difficiles que les contrôleurs auront à traiter. Elles sont assurées par des experts bénévoles du Comité et/ou des professionnels reconnus du secteur. Outre le module "collecte de fonds", nous débuterons dès cette année une formation "fonds de dotation et fondations".

Une session présentant des études de cas, dont l'objectif est de permettre aux contrôleurs de réfléchir en groupe sur des situations particulières rencontrées au cours de leurs missions, sera proposée au dernier trimestre. Elle sera un moyen supplémentaire mis à la disposition de tous pour favoriser les échanges entre contrôleurs, au-delà de ce qui se fera dans les petits cercles (réunions des contrôleurs généraux adjoints (CGA) avec les contrôleurs qu'ils accompagnent).

Ces modules sont proposés à l'ensemble des bénévoles qui concourent à l'activité du Comité (administrateurs, personnalités qualifiées, experts, commissaires et contrôleurs) et donnent lieu à plusieurs sessions dans l'année, de manière à bien répondre à la demande.

Ces formations sont organisées en début de périodes scolaires des 3 zones, et de préférence les mardis et jeudis.

En outre, pour répondre à la demande d'organisations agréées de longue date, et d'organisations candidates à l'agrément du Comité, le Comité met à l'étude une formation spécifique pour les référents des contrôleurs qui souhaitent bien connaître et comprendre la Charte et ses principes, ainsi que les modalités du contrôle continu assuré par le Comité.

Enfin, un dispositif d'évaluation des formations sera mis en oeuvre au cours de l'année 2011 en vue de permettre l'adaptation et l'optimisation permanente de ce programme de formation pour qu'il réponde le mieux possible à l'attente des bénévoles du Comité.

Au total, ce sont donc 12 à 10 sessions de formation qui seront organisées chaque année.

■ Participation du corps de contrôle aux activités du Comité

Cette année, beaucoup plus que les précédentes, les contrôleurs ont été très sollicités pour s'exprimer, échanger sur la vie du Comité et participer aux travaux du Comité.

→ Réorganisation du Comité (cf. rapport moral)

La question de la réorganisation du Comité a fait l'objet d'une attention particulière. Une première réunion de présentation a eu lieu en mai. La réunion de rentrée, organisée en septembre, a été entièrement dédiée à la question de la réorganisation du Comité. Quatre groupes ont travaillé sur des sujets liés aux modalités de son fonctionnement (travail contrôleur-rapporteur, formation, rapports de contrôle et animation).

Une consultation formelle des contrôleurs sur les Statuts et le Règlement intérieur a été organisée au mois d'octobre. Quatre sessions de travail ont permis à 29 contrôleurs de participer et de faire des recommandations qui ont été communiquées au Conseil d'administration pour l'adoption des résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire.

→ L'Essentiel (cf. II.2.1)

Les deux réunions organisées (en avril et en novembre) sur l'Essentiel, auxquelles ont assisté un grand nombre de membres, ont suscité une participation particulièrement élevée des contrôleurs (28 en mai et 38 en novembre).

→ Groupes de travail déontologiques (cf. II)

En revanche, la participation aux quatre groupes de travail ("contrôle interne", "rémunération des agences de collecte", "organisations complexes" et "gouvernance") a été relativement faible (quatre contrôleurs ont contribué aux travaux).

■ L'organisation du corps de contrôle en 2011

L'essentiel du travail de réflexion sur les modalités de fonctionnement de la nouvelle organisation et le rôle et les responsabilités des intervenants était terminé à la fin de l'année 2010. Les points essentiels concernent la nouvelle organisation du corps de contrôle dorénavant composé de contrôleurs, de contrôleurs généraux adjoints et du contrôleur général.

→ La mission et la responsabilité du contrôleur ne changent pratiquement pas. Il reste l'intervenant essentiel sur qui repose la responsabilité du travail de contrôle des organisations, en particulier de :

- vérifier la conformité des pratiques de l'organisation aux exigences de la Charte,

- identifier et qualifier les écarts,
- vérifier si l'organisation s'est conformée aux demandes de la Commission d'agrément,
- proposer des mesures correctrices le cas échéant.

Du fait de la modification du mode opératoire de la Commission d'agrément (cf. I.1.1.a), le contrôleur présente et commente son rapport triennal, ou de premier agrément, au commissaire rapporteur en charge de préparer les documents nécessaires au travail de la Commission d'agrément. Le contrôleur demeure l'interlocuteur privilégié de l'organisation et le représentant du Comité auprès d'elle.

→ La mission du contrôleur général adjoint :

- d'encadrement : il s'assure que le contrôleur dispose des moyens nécessaires pour accomplir sa mission et qu'il l'effectue en totale conformité avec les règles du Comité et les obligations qui y sont attachées,
- d'animation, dont l'objectif est de tenir informés les contrôleurs sur la vie du Comité et les évolutions de l'environnement de contrôle, ainsi que de faciliter les échanges entre les contrôleurs. Les petits cercles, animés par les CGA, seront le vecteur d'information privilégié. Ils seront organisés selon un schéma plus systématique que dans le passé.
- de relais entre les contrôleurs et l'équipe du Comité.

Son rôle consiste également à assurer le suivi et la qualité des relations avec les organisations contrôlées.

→ Le contrôleur général est responsable de l'organisation et de l'animation générale du corps de contrôle et de son programme général de travail. Il participe à l'identification et au suivi des risques ainsi qu'aux décisions relatives à la gestion du corps de contrôle (recrutement, formation, affectations).

Destinée à soutenir le travail des contrôleurs, cette nouvelle organisation renforce de manière significative les moyens d'encadrement, d'animation et de formation nécessaires au bon fonctionnement de la chaîne de contrôle et donne les moyens de satisfaire aux exigences du Comité tant en terme de croissance que de progression de la qualité et de notoriété.

II - DEONTOLOGIE ET GROUPES DE TRAVAIL

Le Comité a poursuivi son travail normatif et de recherche sur la déontologie et sur les modalités de contrôle à mettre en œuvre.

2.1 L'Essentiel de l'année

Le Conseil d'administration du Comité a adopté, lors de sa séance du 14 janvier 2010, les nouveaux TAC VII (Compte-rendu d'activité : L'Essentiel de l'année) et VIII (Ratios, % et graphiques) ainsi que la recommandation sur le Rapport annuel. Ces textes ont été incorporés dans les textes déontologiques du Comité figurant sur le site Internet.

A la suite de l'évolution de la réglementation du Compte d'Emploi des Ressources (CER), l'objectif du document, L'Essentiel de l'année, est de donner annuellement une information claire et synthétique sur l'organisation, ce qu'elle est, ce qu'elle a fait, sur les fonds qu'elle a reçus et sur leur utilisation. Il est destiné, en particulier, à rendre compte de façon transparente aux donateurs et au public des ressources provenant de la générosité publique reçues par l'organisation et de ce qu'elle en a fait.

Des réunions de travail ont été programmées durant l'année 2010 avec l'ensemble des membres, afin de les aider dans la mise en œuvre de ce nouveau document, ainsi qu'avec le corps de contrôle pour évoquer les dispositions spécifiques de contrôle à mettre en œuvre sur ce sujet.

Elles se sont tenues :

- le 20 mai 2010 à l'Institut Pasteur avec 42 participants issus de 36 organisations ainsi qu'avec la majeure partie des contrôleurs. Cette réunion a notamment fait ressortir la nécessité pour chaque organisation :

- de bien expliciter son modèle socio-économique spécifique (très différent pour une association ou une fondation ou d'une organisation à une autre),
- de préciser la nécessité des réserves pour les activités pluriannuelles notamment,
- de faire choisir par l'organe de gouvernance, les messages qu'on souhaite valoriser dans la communication sur l'essence de l'activité au-delà de la simple explication du CER.

- et le 30 novembre 2010 dans les locaux d'Amnesty International avec des représentants de 40 organisations membres et 42 bénévoles du Comité.

Il ressort de cette dernière réunion que le document a vraiment été adopté par les organisations, que sa fabrication bouscule les habitudes de celles-ci, avec des résultats demandant à être améliorés mais prometteurs.

Le groupe de travail sur l'Essentiel a été réactivé à cet effet. Pour rappel, celui-ci est composé de :

Thierry Barthélémy
Médecins du Monde
Hélène Beck
Secours Catholique
Pierre Berthereau
Comité Perce-Neige

Bénédicte Hautefort
Investorsight
Catherine Koropoulis
Les Restaurants du Coeur
Martine Morincome
Fondation abbé Pierre

Eric Bertocco Ligue Nationale contre le Cancer	Muriel Papin Vaincre la Mucoviscidose
Nathalie Blum Association les Petits Frères des Pauvres	Sarah Poly Secours Populaire Français
Gilles Bonnet Action contre la Faim	Maria Rubio Handicap International
Christine Bourrut-Lacouture Association des Paralysés de France	Michel Senellart Comité de la Charte - contrôleur
François Danel Action contre la Faim	Michel Vantalou Comité de la Charte - contrôleur
Marie-Line Daudin Comité de la Charte - contrôleur	Marion Veziant-Rolland Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
François Dupré Médecins du Monde	Michel Soublin Comité de la Charte
Catherine Giboin Médecins du Monde	Suzanne Thaly Comité de la Charte

2.2 Le pilotage et la rémunération des agences de collecte

Après une nouvelle réflexion sur ce sujet, le Conseil d'administration du Comité a décidé, lors de sa séance du 8 mars 2010, de remettre à l'étude la partie de la clause de la Charte et du TAC VI sur la collecte qui permet aux Conseils d'administration de décider de rémunérer des prestataires sur des critères variables autres que les sommes collectées.

L'application de cette clause a été donc suspendue et, sur la Charte, la formulation précédente a été reprise : « *les organisations s'interdisent toute rémunération de prestataires assise sur les produits de la collecte* » (c'est-à-dire toute forme de rémunération variable). Il a été en outre décidé que les contrats qui avaient été signés par nombre d'organisations restaient en vigueur, mais au plus tard, jusqu'à leur prochain renouvellement.

Les deux principales modifications concernent :

- la Charte : chapitre II - Rigueur de la gestion : « *elles s'interdisent toute rémunération de prestataires assise sur les produits de la collecte* » ;
- le texte d'application de la Charte VI.2.1. - Pilotage par le Conseil d'administration : suppression de la possibilité pour le Conseil d'administration qu'il « *décide et dans ce cas acte, au cas par cas, si l'organisation rémunérera ou non les agences ou prestataires en fonction de résultats de la collecte autres que les sommes collectées* » ; la nouvelle version signifie que « *Il (le Conseil d'administration) doit examiner à cette occasion : ... - les modalités de rémunération des agences et prestataires,...* ».

Les autres règles adoptées en décembre 2009 restent, quant à elles, en vigueur. Elles concernent, pour rappel :

- le renforcement du rôle et de la responsabilité du Conseil d'administration « *qui doit valider une fois par an la stratégie de collecte, de message et de fréquence des appels de fonds* » (ce qui, bien entendu, ne veut pas dire qu'il revoit tous les messages) ;

- la demande que les contrats, et les modalités convenues, soient écrits et précisent s'il s'agit d'un contrat de mandat ou d'entreprise ; rappel de l'interdiction des commissions occultes ;
- le fait que « *l'organisation doit éviter que ses appels portent régulièrement sur une part non représentative de l'ensemble de son activité. Lorsque c'est le cas, le produit de cet appel doit être affecté à l'objet déclaré* » ;
- l'introduction, lors de l'examen de cette stratégie par le Conseil, de l'idée que le « *coût global de la collecte (...), compte tenu du contexte propre de l'organisation, doit représenter une proportion raisonnable des sommes collectées* » et que la collecte doit être « *efficace* », règles qui figurent dans les différentes chartes étrangères analogues aux nôtres ;
- le rappel que « *l'ensemble des actions de collecte est soumis au processus de contrôle interne de l'organisation* ».

Un groupe de travail a été mis en place pour remettre cette question à l'étude au cours du deuxième semestre 2010. Animé par François Dupré, directeur général de la gestion de Médecins du Monde et administrateur du Comité, avec l'appui du directeur du Comité, Cyrille Cohas-Bogey ; ce groupe est composé de 13 membres : 10 représentants d'organisations et 3 représentants du Comité (dont 2 commissaires et 1 permanent). Il s'est réuni à 3 reprises (les 07/09/10, 06/10/10 et 04/11/10).

Au cours de ses travaux, le groupe a notamment mené un important débat de fond sur un éventuel retour à la version de décembre 2009.

Il a également travaillé sur les notions d'affectation et de non représentativité (VI.1.3. *Respect de l'affectation des fonds*) et de coût global et d'efficace de la collecte.

A l'issue des 3 réunions, les membres du groupe ont souhaité présenter aux organisations membres du Comité le fruit de leurs réflexions, afin d'en débattre avec elles, avant de les présenter au Comité de déontologie du Conseil d'administration du Comité. Cette réunion d'échanges et de débat s'est tenue le jeudi 20 janvier 2011 chez Médecins du Monde.

Ont participé aux travaux de ce groupe :

Salhia Bénaziz Sol en Si	Fabienne Duboscq Fondation de l'Avenir
Martine Borgomano ARC	François Dupré Médecins du monde - Animateur
Daniel Bruneau Association les Petits frères des Pauvres	Béatrice du Retail Comité Perce-Neige
Jean Chevallier Comité de la Charte	Corinne Licoppe Sol en Si
Cyrille Cohas-Bogey Comité de la Charte	Nicolas Trombert Action contre la Faim
Sylvain Coudon Institut Pasteur	Jacques Vantalou Comité de la Charte
Valérie Daher Action contre la Faim	

2.3 Etude sur la valorisation du bénévolat

Le bénévolat est une des caractéristiques du mouvement associatif. Il est également parfois pratiqué dans les fondations. Il constitue souvent une contribution majeure à l'activité de ces organismes. Certains membres du Comité de la Charte ont souhaité que celui-ci fasse un état des lieux des pratiques d'évaluation du bénévolat et, éventuellement, fasse des suggestions.

Un groupe de travail, soutenu par 5 contrôleurs du Comité (Charley Baltzer, Yves Blaclard, Jean-Pierre Blanc, Gérard Bouniol, Rémy Gavard-Suaire, avec Michel Soublin), a étudié les principes et les pratiques d'une dizaine de grandes organisations (Fondation ATD Quart-Monde, CIMADE, Croix-Rouge Française, Fondation Abbé Pierre, Oeuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers, Les Restaurants du Coeur, Secours Catholique, Société Nationale de Sauvetage en Mer, Secours Populaire Français, Vaincre la Mucoviscidose).

Les enquêteurs du Comité se sont réunis à différentes reprises pour échanger leur première analyse sur les différentes méthodes utilisées par ces organisations.

Un document de synthèse a été produit à l'issue de ce travail. Ce document ne prétend pas être exhaustif ni formuler des propositions de nouvelles règles du Comité. Il s'agit plus d'une étude préliminaire qui a pour but de susciter des commentaires et des suggestions de la part de toutes les organisations qui le souhaitent. Sur certains points, le groupe a exprimé une opinion.

Cette étude s'intéresse notamment aux raisons d'évaluer la contribution des bénévoles, aux réserves parfois exprimées concernant la valorisation du travail des bénévoles, ainsi qu'aux méthodes employées pour la mesure du temps consacré par les bénévoles et la valorisation de ce temps.

Les principales conclusions sont décrites dans un rapport publié sur le site Internet du Comité en juin 2010. Les travaux du Comité ont été également mis à disposition du groupe de travail constitué par la Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie Associative (DJEPVA) sur ce sujet. Ils ont aussi fait l'objet d'un article dans Juris Association.

2.4 Nouveaux travaux déontologiques

L'Assemblée générale du 26 mars 2010 a approuvé le programme déontologique 2010/2011. Les nouveaux sujets retenus concernent : la gouvernance, le contrôle interne et les organisations complexes. La réflexion sur le thème du pilotage et la rémunération des agences de collecte est relancée avec la constitution d'un nouveau groupe de travail (cf. II.2.2).

➔ Nouvelle procédure de préparation et d'adoption des textes de déontologie professionnelle

Afin de s'assurer de la plus grande transparence dans le processus d'élaboration des nouvelles règles déontologiques et de favoriser l'implication de toutes les parties prenantes, le Conseil d'administration du 30 mars 2010 a adopté une nouvelle procédure de préparation et d'adoption des textes de déontologie professionnelle.

La procédure à suivre pour la préparation et l'adoption des textes de déontologie professionnelle doit être claire, lisible et prévisible ; elle doit inclure un temps suffisant pour la consultation et le débat ; elle doit s'appuyer sur des responsabilités bien établies et emporter l'adhésion des membres.

Elle se déroule en cinq étapes :

ETAPE 1. Choix des sujets à traiter

La proposition relève du président du Comité, qui s'appuie sur :

- l'exploitation des rapports de contrôle
- le rapport d'activité de la Commission d'agrément
- la consultation du groupe de contact sur les risques
- les débats du Conseil d'administration
- la suggestion d'un nombre significatif de membres

Le Conseil délibère sur la liste des sujets à traiter au cours de l'année à venir, avec l'indication éventuelle d'un ordre de priorités. Ce programme de travail est présenté dans le rapport moral soumis à l'Assemblée générale. En cas d'urgence, entre deux Assemblées générales, le Conseil peut décider d'ajouter un nouveau sujet au programme annuel, à condition d'en aviser les membres.

ETAPE 2. Elaboration de la proposition

- Note d'éclairage demandée à une personnalité du Comité ou à un tiers par le président (facultatif).
- Constitution d'un groupe de travail mixte (représentants des organisations membres et contrôleurs) animé, de préférence, par un représentant des membres désigné par le Conseil d'administration. Le groupe peut auditionner des personnalités extérieures.
- Rédaction d'un projet de texte par les services du Comité à partir des recommandations du groupe de travail.
- Examen du projet par le comité de déontologie du Conseil.
- Discussion et adoption d'une proposition de texte par le Conseil.

ETAPE 3. Consultation publique

- Diffusion de la proposition du Conseil aux membres et publication sur le site Internet du Comité. Appel à commentaires écrits dans un délai de deux mois (pouvant être réduit à un mois en cas d'urgence, sur décision du Conseil). L'appel à commentaires est également publié sur le site Internet du Comité à destination du public.
- Recueil et exploitation des commentaires ; analyse pondérée des avis reçus.
- Organisation d'un débat public, sauf décision contraire du Conseil d'administration du Comité, auquel sont invités les membres pour présentation et discussion des commentaires reçus.
- Mise au point par les services du Comité d'une proposition amendée pour tenir compte des apports de la consultation et de la discussion.
- Itération de la consultation (étape 3) si la nouvelle proposition diffère sensiblement de la proposition initiale.

ETAPE 4. Adoption

- Recueil de l'avis de la Commission d'agrément du Comité sur la nouvelle proposition.
- Examen par le comité de déontologie du Conseil d'administration.
- Adoption du texte par le Conseil.

- Diffusion aux contrôleurs et aux membres pour mise en application ; publication sur le site Internet du Comité.

ETAPE 5. Compte-rendu à l'Assemblée générale

- Présentation à l'Assemblée générale, dans le cadre du rapport d'activité, de l'ensemble des textes de déontologie professionnelle adoptés par le Conseil au cours de l'année écoulée avec rapport sur le respect du « due process » suivi pour leur élaboration.

→ La Gouvernance

Le texte de la Charte est peu développé sur le « fonctionnement statutaire » et comporte peu d'exigences, d'ailleurs de niveau minimal ; il ne vise qu'un nombre limité de compétences du Conseil. Les TAC apportent quelques compléments et parfois des prescriptions plus fouillées, mais toujours sur des points précis qui sont loin de couvrir l'ensemble de la gouvernance.

La note de cadrage des travaux du groupe a souligné, entre autres, le besoin de trouver des formulations incitatives et des leviers de progrès en ouvrant de nombreuses options pour permettre aux organisations de trouver leurs marques, avec la nécessité néanmoins de faire progresser le niveau général des exigences du Comité dans un environnement général qui met davantage l'accent sur l'impératif d'une gouvernance de bonne qualité.

Le Comité a souhaité confier l'animation de ces travaux à un binôme issu des adhérents, comprenant un élu, compte tenu du sujet à traiter, et provenant d'organisations de taille différente pour mobiliser l'expérience d'une grande et d'une moyenne organisation.

Ce groupe a donc été co-animé par Hervé Guérin, trésorier des Restaurants du Cœur, et Philippe Lévêque, directeur général de Care France, avec l'appui du directeur du Comité, Cyrille Cohas-Bogey. Il était composé de 22 membres : 16 représentants d'organisations et 6 représentants du Comité (dont 2 commissaires, 1 contrôleur, 2 administrateurs personnes qualifiées et 1 permanent) et s'est réuni à 6 reprises (les 29/06/10, 22/07/10, 21/09/10, 19/10/10, 19/11/10 et 13/12/10).

Les propositions de règles et de recommandations du groupe couvrent les sujets suivants :

- la définition de la stratégie, du projet associatif, de la politique générale, de la mission sociale,
- l'organisation de l'Assemblée générale,
- les désignations au Conseil d'administration,
- l'organisation des responsabilités,
- le rôle des comités consultatifs,
- et la question de l'évaluation de la gouvernance.

Conformément à la nouvelle procédure d'adoption des textes de déontologie, ces propositions doivent être examinées début 2011 par le comité de déontologie pour discussion et adoption d'une proposition de texte par le Conseil d'administration du Comité avant la phase de consultation publique.

Ont participé aux travaux de ce groupe :

Claude Allenbach
Comité de la Charte
Patrick Charvériat
Habitat et Humanisme
Christian de Chastellux
BICE

Olivier Lebel
Croix-Rouge Française
Denis Le Squer
Fondation pour la Recherche Médicale
Pierre Levené
Secours Catholique

Jean Chevallier
Comité de la Charte
Cyrille Cohas-Bogey
Comité de la Charte
Régis Dréval
A Chacun son Everest
François Dupré
Médecins du Monde
Gilles de Fenoyl
Comité Perce-Neige
François Fournet
Unicef France
Hervé Guérin
Restaurants du Cœur- **Animateur du groupe**
Philippe Lévêque
Care France - **Animateur du groupe**

Susan Liautaud
Comité de la Charte
Alain Linot
Comité de la Charte
Georges Magaud
Aide et Action
Robert Olivier
Secours Populaire Français
Thierry Robert
(Secours Populaire
Philippe Rollier
Comité de la Charte
Jean-Claude Roulot
Association Petits Princes
Sarah-Jane Tasteyre
Amnesty International

➔ Le contrôle interne

Cette réflexion sur le contrôle interne s'inscrit dans une volonté de compléter la Charte pour :

- tenir compte des progrès réalisés dans la gestion des organisations,
- obtenir une meilleure maîtrise des risques auxquels elles sont exposées,
- adapter les modalités du contrôle exercé par le Comité en fonction de la performance du contrôle interne de chaque organisation.

Les textes déontologiques du Comité sont actuellement peu développés sur le sujet du contrôle interne (cf. « rigueur de la gestion »). Différentes initiatives ont été prises ces dernières années pour tenter de compléter nos textes en la matière :

- une séance de la Commission d'agrément et de surveillance consacrée au sujet, le 5 avril 2007 ;
- l'organisation d'un forum spécifique le 23 octobre 2007 ;
- un suivi de ses travaux et de leurs conclusions organisé sous la forme de recommandations présentées aux contrôleurs dans le cadre des petits cercles ;
- un début de jurisprudence de la CAC, notamment sur le thème de la cartographie des risques.

Ce groupe a été animé par Hélène Beck, directrice administrative et financière du Secours Catholique, avec comme rapporteur Véronique Renault, directrice administrative et financière de la Fondation de l'Avenir, et avec l'appui du directeur du Comité, Cyrille Cohas-Bogey. Il était composé de 29 membres : 22 représentants d'organisations et 7 représentants du Comité (dont 2 commissaires, 4 contrôleur et 1 permanent). Il s'est réuni à 5 reprises (les 28/06/10, 30/09/10, 21/10/10, 25/11/10 et 16/12/10) avec une participation importante à chacune des réunions (18 personnes présentes en moyenne).

Au cours de ses travaux, le groupe a notamment travaillé sur :

- une clarification de la sémantique pour les termes « audit interne », « contrôle interne » et « démarche qualité » ;
- une identification des composantes essentielles du contrôle interne et de l'audit interne avec des témoignages d'organisations sur :
 - les méthodologies mises en place pour l'écriture de procédures et l'établissement de cartographies des risques,
 - la démarche de contrôle et d'audit interne.

A la suite d'une discussion sur la revue synthétique des risques des organisations à partir des contrôles effectués par le Comité, le groupe a également travaillé sur une révision de la définition du contrôle interne, précédemment adoptée par le Comité de la Charte en 2007, ainsi que sur les mots-clés et la structure de la future règle commune.

La nouvelle définition du contrôle interne adoptée par le groupe est la suivante :

« Le contrôle interne est un ensemble organisé de dispositifs initié et supervisé par les instances dirigeantes et mis en œuvre par l'ensemble des acteurs (salariés, bénévoles, ...) en vue de donner en permanence à l'organisation une assurance raisonnable que ses objectifs sont atteints, dans le respect de ses valeurs et de sa mission sociale, et les risques globalement maîtrisés.*

Le contrôle interne vise en particulier à assurer :

- la conformité aux lois et règlements externes et internes,
- la rigueur de la gestion,
- la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds,
- la transparence financière. »

Conformément à la procédure d'élaboration des règles déontologiques, cette proposition a été communiquée au comité de déontologie du Conseil d'administration à la fin du mois de décembre 2010. Elle doit être examinée début 2011 par le comité de déontologie pour discussion et adoption d'une proposition de texte par le Conseil d'administration du Comité avant la phase de consultation publique.

Ont participé aux travaux de ce groupe :

Hélène Beck
Secours catholique- **Animateur du groupe de travail**
Charley Baltzer
Comité de la Charte
Thierry Barthélémy
Médecins du Monde
Jean Berger
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement
Xavier Bertin
ARC
Nathalie Blum
Association les Petits Frères des Pauvres
Annie Bressac
Apprentis d'Auteuil
Jean-Michel Chaplain
Croix-Rouge Française
Jean Chevallier
Comité de la Charte
Cyrille Cohas-Bogey
Comité de la Charte

Régis Dréval
A Chacun son Everest
François Dupré
Médecins du Monde
Alexandre Engelhorn
Secours Populaire Français
Gilles Foucher
Comité de la Charte
Michel Imbert
Association Valentin Haüy
Sandrine Jarriau
Action contre la Faim
Hélène Leclerc
Apprentis d'Auteuil
Anas Mouline
SOS Villages d'Enfants
Jean-Luc Paret
Comité de la Charte
Valérie Picard
Fondation de France

Nicolas Coutansais
Fondation pour la Recherche Médicale
Rémy Cyssau
Comité de la Charte
Xavier Daudin
Comité de la Charte
Charles de Chabot
Ordre de Malte
Catherine Desessard
Unicef

Véronique Renault
Fondation de l'Avenir
Jean-Claude Roulot
Association Petits Princes
Sarah-Jane Tasteyre
Amnesty international
Michaël Véfour
SOS Villages d'Enfants

➔ Organisations complexes

Le TAC 3 consacré aux organisations complexes avait été mis au point pour mieux prendre en compte la diversité des organisations agréées par le Comité : fédérations, fondations, associations. L'évolution importante, ces dernières années, de l'environnement juridique et fiscal du secteur, avec notamment la création des fonds de dotation, d'une part, et la complexification croissante des organisations regroupant diverses structures juridiques, d'autre part, conduisent à une mise à jour de ce texte, pour qu'il soit bien adapté à la situation de « galaxies » de maintes organisations agréées par le Comité, ou candidates à l'agrément.

La note de cadrage du groupe préconisait de constituer de grandes catégories d'organisations et d'identifier les principales questions à se poser pour mieux déterminer le périmètre d'agrément et du contrôle.

Le Comité a souhaité confier l'animation des travaux à un binôme issu des adhérents, et mobiliser des organisations de structure, taille et nature les plus diverses possibles. Ce groupe a été co-animé par Pierre Levéné, secrétaire général du Secours Catholique et Eric Bertocco, de la Ligue Nationale contre le Cancer, avec l'appui du délégué au développement du Comité, Patrick Baquin.

Il était composé de 15 membres : 10 représentants d'organisations et 4 représentants du Comité, dont le contrôleur général et 2 bénévoles. Il s'est réuni à 5 reprises (les 9/07/10, 14/09/10, 14/10/10, 17/11/10 et 17/12/10).

Les travaux du groupe ont conduit à des échanges denses et parfois vifs sur la question du périmètre de l'agrément du Comité qui doit être défini au regard de l'appel à la générosité du public mais aussi, le cas échéant, du périmètre de la combinaison des comptes. La proposition de nouveau TAC que formulera le groupe, veillera à bien définir, conjointement entre chaque membre et le Comité, le périmètre de l'agrément et des investigations du contrôleur.

Une proposition sera examinée au premier semestre 2011 par le comité de déontologie pour discussion et adoption d'un texte par le Conseil d'administration du Comité avant la phase de consultation publique.

Ont participé aux travaux du groupe :

Edith Archambault
Comité de la Charte
Patrick Baquin
Comité de la Charte
Laurent Benoist
Société Nationale de Sauvetage en Mer

Francis Charhon
Fondation de France
Jean-Chevallier
Comité de la Charte
Francis Cuisinier
Comité de la Charte

Eric Bertocco
Ligue Nationale contre le Cancer
Laurent Bessède
Croix-Rouge Française
Sabine Boye
Aide et Action
Hervé Carré
Jeunesse au Plein Air
Philippe Chabasse
Handicap International France

Patrick Frotiée
Comité de la Charte
Bruno Ladsous
Ligue Nationale contre le Cancer
Antoine Leroy
Société Nationale de Sauvetage en Mer
Pierre Levéné
Secours Catholique
Francine Trocmé-Vitali
Institut Gustave Roussy

➔ Etudes sur le périmètre d'intervention du Comité : appel à la générosité publique (AGP) et intérêt général

Le Conseil d'administration a débuté, dès juin 2010, un travail de réflexion sur les deux notions d'appel à la générosité publique (AGP) et d'intérêt général. La démarche d'adhésion aux principes et aux règles de la Charte du don en confiance est basée sur le volontariat des organisations concernées. Il appartient donc au Conseil d'administration de se prononcer sur la recevabilité des candidatures qui se présentent au regard des critères énoncés dans les textes fondateurs du Comité.

Parmi ces critères, deux concepts essentiels déterminent le périmètre potentiel de l'intervention du Comité :

- l'organisme candidat doit tirer tout ou partie de ses ressources de l'AGP,
- les activités qu'il développe doivent s'inscrire dans un objectif d'intérêt général.

Deux notes d'orientation sont en cours de rédaction afin de :

- clarifier le contenu du concept d'AGP,
- et d'éclairer à la fois les acteurs du monde associatif et le public sur les critères sur lesquels le Comité entend fonder son appréciation des situations qui lui seront présentées pour reconnaître qu'elles relèvent, à son sens, d'un intérêt général.

Suite à leur examen par le Conseil, elles seront présentées à l'Assemblée générale de mars 2011, puis publiées comme documents de référence sur le site Internet du Comité.

Le Comité de la Charte tient à remercier l'ensemble des participants aux différents chantiers déontologiques pour leur implication et la qualité de leur travail.

III – COMMUNICATION, RELATIONS EXTERIEURES ET DEVELOPPEMENT

3.1 Communication externe

➔ Groupe des directeurs de la communication

Un groupe de travail sur la communication et la notoriété du Comité s'est réuni le 5 juillet 2010.

Il était composé :

- de directeurs généraux et de directeurs de la communication d'organisations membres : Association des Petits Frères des Pauvres, Association Petits princes, Care France, Comité Perce-Neige, Croix-Rouge Française, Fondation de France, Fondation de l'Avenir, Frères des Hommes, Médecins du Monde, Ordre de Malte, SOS Sahel International, Vaincre la Mucoviscidose ;
- et, pour le Comité, de Jean-François Flahault, conseiller communication du Comité, Marie-Pierre Médouga, attachée de presse du Comité, Gérard de La Martinière et Cyrille Cohas-Bogey.

Les résultats de ses travaux ont permis d'identifier des pistes à privilégier afin de développer au mieux la notoriété du Comité (refonte du site Internet, meilleure utilisation de la marque d'agrément par les membres, etc.).

➔ Les relations presse

Au total, douze communiqués de presse ont été envoyés en 2010 (contre 9 en 2009 et 4 en 2008) sur les sujets suivants :

- « **Haïti : Pour un don éclairé et responsable, les recommandations du Comité de la Charte.** », en janvier ;
- « **Une nouvelle organisation, Entrepreneurs du Monde, a obtenu l'agrément du Comité de la Charte** », en février ;
- « **Signature d'une convention cadre entre l'Etat et le Comité de la Charte** », en mars ;
- « **Un nouveau Président pour le Comité de la Charte en la personne de Gérard de La Martinière** », en mars ;
- « **Deux nouvelles organisations, Oxfam France et Œuvre de Secours aux Enfants (OSE), ont obtenu l'agrément du Comité de la Charte** », en mai ;
- « **La mutuelle Orphéopolis n'est plus membre du Comité de la Charte** », en juillet ;
- « **Les Français et la confiance dans les organisations qui font appel à la générosité du public : résultats de l'étude Comité de la charte - TNS SOFRES** », en octobre ;
- « **Une nouvelle organisation, l'Institut pour le Cerveau et la Moelle Epinière (ICM), a obtenu l'agrément du Comité de la Charte** », en novembre ;
- « **Pour un don éclairé et responsable** », en novembre ;

- « *Une nouvelle organisation, La Mie de Pain, a obtenu l'agrément du Comité de la Charte* », en décembre ;
- « *Une nouvelle organisation, l'Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique et autres maladies du motoneurone (ARSLA), a obtenu l'agrément du Comité de la Charte* », en décembre ;
- « *Le Comité de la Charte élargit son périmètre d'intervention* », en décembre.

Pour rappel, depuis octobre 2006, le Comité fait appel aux services d'une attachée de presse free-lance, Marie-Pierre Médouga Ndjikessi.

L'actualité associative de 2010 a également généré une présence du Comité de la Charte à la suite des événements suivants :

→ **Donner en confiance pour Haïti**

Devant la poursuite de l'effort remarquable de générosité des Français en faveur des victimes du séisme d'Haïti et dans la continuité de ses recommandations des premiers jours, le Comité de la Charte du don en confiance a rappelé sa recommandation de donner à des organisations connues et reconnues et ayant déjà une expérience en Haïti. Il a également renouvelé quelques conseils pratiques pour donner en confiance sur Internet. Le communiqué a été publié sur le site Internet du Comité.

→ **A propos de l'article du magazine Capital consacré aux associations caritatives 2010**

A la suite de l'article paru dans le magazine Capital, le 25 novembre, le Comité de la Charte a tenu à rappeler aux donateurs et au public quelques règles fondamentales en matière de sollicitation de l'appel à la générosité publique et les bonnes questions à se poser au moment de donner. La réaction du Comité a été publiée sur le site Internet du Comité.

→ **Retombées média pour 2010**

Les résultats en matière de retombées média poursuivent leur progression depuis maintenant plus de 5 ans. Ils connaissent encore une nette augmentation par rapport à l'année précédente. Ce sont en effet plus de 218 citations et articles qui ont été recensés de façon non exhaustive sur l'année (contre 137 en 2009, 90 en 2008 et, pour rappel, 20 en 2006).

A noter que de nombreux autres contacts journalistiques ont également permis de nourrir des articles et reportages sans forcément que le nom du Comité ne soit cité. ,

Comme chaque année, le Comité a été en 2010 très souvent interrogé directement par des donateurs et des personnes en recherche d'informations.

La grande majorité d'entre eux a souhaité connaître la liste des organisations agréées afin de déterminer leurs choix de dons. D'autres ont manifesté leur souhait de ne plus être sollicités par des appels de collecte ou de façon moins fréquente, ont demandé des informations sur des organisations agréées ou non, ou bien ont fait part de litiges... Toutes ces questions font l'objet d'une procédure de suivi par les contrôleurs et l'équipe des permanents.

► **La liste des articles sur le Comité et les citations parus dans la presse en 2010 figure en annexe 5.**

➔ Le site Internet www.comitecharte.org

Le site Internet du Comité est tenu à jour grâce à l'équipe des permanents et un bénévole du Comité, Charles Zimmermann, qui depuis plusieurs années en assure, toujours en collaboration avec ECEDI, le support technique.

La fréquentation du site Internet est en baisse pour la deuxième année consécutive avec 66 795 visites sur 2010 (contre 141 358 en 2009 et, pour rappel, 42 418 visites en 2004) soit une moyenne de **5 566 visites par mois**.

A la suite de la réunion du groupe des directeurs de la communication, du 2 juillet, la décision a été prise d'ouvrir le chantier de la refonte du site Internet du Comité afin d'en augmenter l'attractivité et de réfléchir, de façon plus générale, à un meilleur référencement du Comité sur le net. Plusieurs réunions de travail avec le prestataire informatique du Comité ont démarré en septembre 2010. La livraison du nouveau site est programmée pour le premier trimestre 2011.

➔ Rappel sur les outils de communication mis à la disposition des organisations agréées

Nous rappelons qu'à la suite de la réforme statutaire du 16 décembre 2010 les organisations agréées sont tenues dorénavant de faire usage de la marque d'agrément ci-dessous dans toutes les communications comportant des appels à la générosité du public (cf. art.18 du nouveau Règlement intérieur).

Elles peuvent également la poster sur leur site Internet pour mettre en valeur leur engagement de respect de la Charte et signifier qu'elles se soumettent aux contrôles continus du Comité.



En outre, nous rappelons que, depuis février 2007, une charte d'utilisation d'outils de communication du Comité a été mise à leur disposition, à savoir :

- la maquette d'un prospectus pouvant être diffusé dans les publipostages des organisations membres vers les donateurs existants ou à venir pour attester de l'agrément du Comité. Celui-ci peut être reproduit par les soins des organisations, à leurs frais et ne pouvant en aucun cas être modifié sans l'accord du Comité ;
- un dépliant trois volets pour diffusion en interne ou bien avec les reçus fiscaux ou des revues des organisations. Des exemplaires papiers sont disponibles auprès du secrétariat du Comité pour les petites quantités (< à 100 exemplaires) ;
- un texte sur la signification de l'agrément qui décrit le rôle du Comité, le contenu de la Charte, ainsi que la procédure d'agrément et de contrôle ;
- et un ensemble de phrases décrivant le rôle du Comité pouvant être utilisées par les organisations dans leur rédactionnel.

Cette charte est envoyée automatiquement à toute nouvelle organisation agréée et est accessible sur demande au secrétariat du Comité.

L'objectif demeure, à travers la création de cette palette d'outils et de ces différentes actions, le développement de la notoriété de la marque d'agrément qui permettra de mettre en valeur auprès

du public et des donateurs l'effort que font les organisations en se soumettant à la Charte de déontologie.

3.2 Relations extérieures

Principaux faits marquants de l'année :

→ **Pouvoirs publics**

Par de multiples visites, le Comité a continué à faire connaître son action ainsi que sa position sur certains sujets tels que ceux des contrôles et de la transparence auprès des pouvoirs publics et de ses interlocuteurs :

- à la **Présidence de la République**,
- à **Matignon**,
- au **Haut Commissariat aux Solidarités actives contre la pauvreté et à la Jeunesse**,
- à la Direction de la vie Associative devenue **Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative**,
- ainsi qu'auprès de **parlementaires**.

Ces rencontres ont notamment permis de présenter l'actualité et les projets de développement du Comité ainsi que d'évoquer la question plus générale de l'imbrication des contrôles.

→ **Signature d'une Convention cadre avec l'Etat**

Après plusieurs rencontres avec le Haut Commissariat aux Solidarités actives contre la pauvreté, le Comité de la Charte a signé, le 22 mars, une Convention cadre avec M. Martin Hirsch.

Il y est notamment clairement exprimé que :

- le Comité « *contribue au bon fonctionnement de l'appel à la générosité publique* »,
- le Haut Commissariat « *reconnait le caractère d'intérêt public de l'application de la Charte par le Comité* »,
- sa décision est « *d'encourager et de promouvoir des démarches initiées, portées, et expérimentées par le monde associatif* », au-delà de ses propres moyens d'inspection et de contrôle et d'appuyer la démarche du Comité pour inciter le plus grand nombre d'organismes à adhérer,
- le label du Comité « *pourra constituer un des éléments d'évaluation de la qualité des dossiers* » de demande de subvention ou appel à projet,
- le Haut Commissaire organisera, chaque année, une réunion en lien avec les administrations et organismes de contrôle concernés par l'appel à la générosité publique avec les représentants du Comité.

Le Comité, pour sa part, s'engage à ce que les décisions de retrait d'agrément du Comité soient communiquées au Haut Commissaire ; de même pour les conditions mises au renouvellement de l'agrément dans le cas où celles-ci seraient publiées. Cette Convention n'est valable que sous réserve que l'indépendance du Comité demeure telle quelle.

Les représentants du Comité ont également rencontré au cours de l'année 2010 un grand nombre d'interlocuteurs pour évoquer la contribution du Comité et les questions de contrôle des organisations faisant appel à la générosité publique, dont notamment :

→ **Assemblée nationale**

Le 7 juillet, Charles de Courson, député

La commission du développement durable a confié aux députés Jean-Marie Sermier (UMP, Jura) et Geneviève Gaillard (SRC, Deux-Sèvres) le soin de réaliser un rapport sur les modalités de financement et de gouvernance des associations de protection de l'environnement.

Dans le cadre de leurs travaux, les représentants du Comité de la Charte ont été auditionnés le 5 octobre.

Un contact a été pris avec l'équipe de la **députée Muriel Marland-Militello**, présidente du groupe de travail sur la Vie associative, le 16 novembre, afin de présenter l'actualité et les perspectives du Comité.

→ **Sénat**

Le Sénateur Alain Millon, le 5 octobre.

→ **Conseil Economique, Social et Environnemental (CESe)**

Le 17 juin, les principaux collaborateurs de Jacques Dermagne, président.

→ **Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie**

Le 25 mai, Jacques Lepape, directeur adjoint du Cabinet de Christine Lagarde.

Le 12 juillet, Antoine Mérieux, chef de la mission de contrôle des activités financières.

Le 8 septembre, Catherine Bergeal, directrice des affaires juridiques.

→ **Ministère de l'Intérieur**

Le 15 février, Laurent Touvet, directeur des libertés publiques et des affaires juridiques, ainsi que Patrick Audebert, chef du Bureau des associations et fondations, pour évoquer la contribution du Comité et les questions de contrôle des organisations faisant appel à la générosité publique.

→ **Ministère de la Jeunesse et des Solidarités actives**

Le 19 juillet, Marc-Philippe Daubresse, ministre de la Jeunesse et des Solidarités actives, qui a fait preuve d'une grande réceptivité générale vis-à-vis du Comité. Il a confirmé, à cette occasion, le renouvellement du soutien financier du ministère aux activités du Comité.

→ **Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Le 16 septembre, le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Valérie Pécresse. Le président du Comité a également adressé une lettre à la ministre pour lui demander de reconsidérer le décret n°2010-619 du 7 juin 2010 prévoyant un intéressement du personnel de certains établissements publics en contrepartie de dons et legs reçus.

→ **Ministère de la Culture**

Le 28 mai, Robert Fohr, responsable mécénat.

→ **Conseil d'Etat**

Le 28 avril, Michel Pinault, président de la section de l'administration.

Le 8 septembre, Yves Robineau, président de la section de l'intérieur.

→ **Cour des Comptes / IGAS**

Le 3 mai, Jean-Pierre Bayle, président de la Cinquième chambre de la Cour des Comptes, le rapporteur général, Mme Bazy-Mallaurie, le 21 mai, le 1^{er} juin, M. Jean-François Bénard, procureur général et le 7 juillet, M. Christian Babusiaux, président de la 1^{ère} chambre, afin d'évoquer les sujets d'intérêts communs relatifs à l'appel à la générosité publique.

→ **Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS)**

Le 29 mars, Pierre Boissier, nouveau Chef de services de l'IGAS, pour évoquer la contribution du Comité et les questions de contrôle des organisations faisant appel à la générosité publique.

→ **Cour de Cassation**

Le 31 mai, M. Vincent Lamanda, premier président.

Le 30 juin, M. Gérard Pluyette, doyen de la 1^{ère} chambre.

→ **Tribunal de Commerce de Paris**

Le 28 mai, M. Christian de Baecque, président.

→ **Mairie de Paris**

Le 7 décembre, M. Hamou Bouakkaz, Adjoint au Maire chargé de démocratie locale et de la vie associative à la Mairie de Paris.

→ **Autorité des Marchés Financiers (AMF)**

Le 28 juillet, M. Jean-Pierre Jouyet, président de l'AMF.

→ **Autorité des Normes Comptables (ANC)**

Le 16 juin, M. Jérôme Haas, président de l'ANC.

→ **Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)**

Le 3 juin, M. Augustin de Romanet, Directeur Général de la CDC.

→ **Conseil National de la Vie Associative (CNVA)**

Le 25 juin, Mme Edith Arnoult-Brill, Présidente du CNVA.

→ **Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial (Admical)**

Le 15 juin, M. Olivier Tcherniak, président d'Admical.

→ **Association Française des Fundraisers (AFF)**

Le 6 octobre, les représentants de l'AFF.

Par ailleurs,

→ **Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA)**

Les représentants du Comité ont participé, durant le second semestre 2010, aux travaux du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, missionné par le Premier Ministre sur la question de l'accès des associations aux médias audiovisuels.

→ **Comité stratégique des fonds de dotation**

Michel Soublin a continué de représenter en 2010 le Comité de la Charte au Comité stratégique des fonds de dotation, créé par Madame Lagarde, Ministre de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi, et dont la mission est notamment de suivre l'évolution des fonds de dotation et d'en favoriser le développement. Constitué de personnalités reconnues pour leur compétence et leur connaissance du mécénat, ce comité est présidé par Jean-Jacques Hyst, président de la Commission des lois du Sénat.

Ses travaux et débats s'intéressent notamment à la question de l'étude de la création des fonds de dotation, de leur contrôle et de la spécificité de l'appel à la générosité publique.

→ **Conseil d'Analyse de la Société**

Les représentants du Comité ont été auditionnés au mois de juillet par le Conseil d'Analyse de la Société missionné par le Premier ministre sur la question de la représentation du secteur associatif.

→ Agence Française de Développement (AFD)

Le Comité a organisé avec l'AFD une réunion d'information et d'échanges le 28 mai 2010 portant sur les critères d'évaluation d'une organisation, le niveau des organisations et les analyses d'impact. Sont intervenus pour l'AFD : Michel Jacquier, directeur général délégué, Jean-Loup Feltz, conseiller du directeur général, François Kerhuel, directeur du département du contrôle permanent et de la conformité, Jean-Philippe Aubertel, chef de la division risques et gestion de bilan, Pascal Brouillet, chargé de mission à la division évaluation et capitalisation, et Catherine Bonnaud, chef de la division des partenariats avec les ONG ; le Comité était représenté par Gérard de la Martinière, président, et Cyrille Cohas-Bogey, directeur.

→ Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)

Les représentants du Comité ont rencontré, le nouveau président de la CNCC, Paul Cazes, le directeur général ainsi que le co-président de la Commission du secteur non-marchand de la CNCC, Paul Prud'Homme, afin d'évoquer des perspectives de travaux communs. Des rencontres ont notamment été initiées, à l'initiative de la CNCC, avec les dirigeants d'Idéasolidarité.

→ Conseil Supérieur du Notariat (CSN)

Une rencontre avec le président de l'Institut notarial du patrimoine et de la famille (INPF), Bruno Delabre et les services du CSN, le 2 juillet, a permis d'évoquer des perspectives de travaux éventuels communs relatifs notamment à une meilleure information des notaires et du public sur les questions de contrôle des organisations faisant appel à la générosité du public.

→ Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA)

Lors d'une démarche conjointe, le président du Comité de la Charte et celui de France générosités ont rencontré Jean-François Lequoy, délégué général de la FFSA pour lui parler des conditions dans lesquelles les contrats d'assurance-vie peuvent être utilisés comme support de libéralités au profit des organismes faisant appel à la générosité publique, des besoins d'information de ces organismes sur la délivrance des capitaux qui leur reviennent et de l'opportunité de renforcer la fonction de conseil des intermédiaires concernés auprès de leur clientèle, notamment en faisant référence à l'agrément du Comité.

→ Club des administrateurs du Comité de la Charte - Institut Français des Administrateurs (IFA)

Le Comité de la Charte a créé et anime en partenariat avec l'IFA, le Club des administrateurs d'associations et fondations, sous la forme de petits-déjeuners thématiques. Après une évaluation de la première année de fonctionnement du club et compte tenu du succès rencontré, l'IFA et le Comité de la Charte ont décidé de poursuivre les réunions du « Club des Administrateurs d'associations et fondations » en 2010/2011.

Ce club s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2010 pour aborder et échanger sur les thèmes suivants :

- « Rôle du Conseil d'administration dans la collecte de fonds privés », avec les témoignages de Michel Simon, vice-président de AIDES et de Xavier Delattre, directeur relations bienfaiteurs et collecte de fonds des Apprentis Auteuil, le 5 février 2010 ;
- « Le Rôle du trésorier d'association et de fondation », avec la participation de Catherine Gibouin, trésorière de Médecins du Monde, Bernard Bazillon, directeur du secteur ISBL de KPMG et Fabienne Conte, directrice administrative et financière de l'Institut Curie, le 16 avril ;
- « L'optimisation de l'utilisation de son commissaire aux comptes par le conseil d'administration », avec les témoignages de Francis Chartier, responsable du secteur OSBL chez PwC Audit, François Fallouey, directeur général de l'association Vaincre la Mucoviscidose et André Lauret, trésorier de l'Association des Paralysés de France, le 1er juin ;

- « Recherche, choix des administrateurs et le concept d'administrateur indépendant », avec Jacques Raynaud, président de l'ARC et Jean Lafond, président de Vaincre la Mucoviscidose le 4 novembre ;
- « Structurer l'agenda du conseil et l'évaluer » avec les témoignages de Michel Chegaray, président de l'association les Petits Frères des Pauvres et Philippe Bougon, secrétaire du Conseil de surveillance de Schneider Electric , le 9 décembre.

Ces réunions sont limitées à 20 administrateurs et connaissent un franc succès. Elles permettent notamment de tirer des enseignements utiles et d'identifier des pistes d'amélioration à mettre en œuvre par les organisations sur ces questions. Au total, depuis son lancement, ce sont plus d'une cinquantaine de présidents et administrateurs de grandes organisations qui ont participé à ce Club.

La matinale de l'Institut Français des Administrateurs / PricewaterhouseCoopers : intervention de Michel Soublin, ancien président du Comité de la Charte, sur le thème « Être administrateur d'association ou fondation », aux côtés de Denis Metzger, président d'Action Contre la Faim, Jacques Etienne de T'Scerclaes, président fondateur de l'Agence du don en nature, Francis Chartier de PwC, avec plus de 150 participants. L'objectif de cette matinale était de motiver les personnes présentes pour accepter la mission d'administrateur d'association ou de fondation.

→ Institut de Mécénat de Solidarité (IMS-Entreprendre pour la Cité)

Participation du Comité de la Charte au Comité d'orientation du projet de l'IMS intitulé MECENOVA (site Internet de mise en relation Entreprises-Associations et de promotion du mécénat). Ce site vise à faciliter et multiplier les partenariats entre entreprises mécènes et associations œuvrant pour des causes d'intérêt général : solidarité, environnement, culture, santé, éducation, sport... Son accès est entièrement gratuit. www.mecenova.org.

→ Association Française des Family Offices (AFFO)

Le président du Comité de la Charte a été auditionné le 24 septembre par les membres de la commission philanthropie de l'AFFO dans le cadre de la rédaction de leur livre blanc sur la philanthropie. L'intervention a permis de présenter le rôle du Comité de la Charte, les principes déontologiques mis en place par et pour la profession des organisations collectrices et son inscription dans un cadre européen, international.

Le but de cette commission est d'offrir aux Family Offices une connaissance de la philanthropie, de ses acteurs et de ses outils pour leur permettre de conseiller leurs clients en adéquation avec leurs besoins.

→ Forum National des associations et des fondations

Pour la première année, le Comité de la Charte a organisé une conférence, le 28 octobre, sur le thème « Comment optimiser la transparence des associations et fondations ». Animée par Michel Soublin, ancien président du Comité, elle réunissait comme intervenants :

- Gérard de La Martinière, président du Comité de la Charte
- Ivan Levai, journaliste
- Claude Meunier, directeur général de l'Association des Paralysés de France (APF)
- Olivier Tcherniak, président d'ADMICAL (Association pour le Développement du Mécénat Industriel et Commercial).

Le compte-rendu de cette conférence est disponible sur le site du Forum : www.forumdesassociations.com.

→ Centre Français des Fondations (CFF)

A la demande du Centre Français des Fondations, Gérard de La Martinière participe au Comité de pilotage du Groupe de gestion patrimoniale des fondations. Ce groupe d'étude souhaite constituer un corpus de référence sur ce sujet afin d'offrir aux fondations les outils critiques nécessaires à la mise en place d'une politique de gestion patrimoniale conforme aux obligations qui leur sont faites.

→ Afin de développer la compréhension de l'intérêt et de la valeur de l'agrément, des contacts réguliers sont pris avec le **Conseil National de la Vie Associative (CNVA)**, la **Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)**, **Coordination Sud, France générosités...**

→ International Committee on Fundraising Organisations (ICFO)

Pour mémoire, l'ICFO est une organisation internationale qui regroupe des institutions qui, en Europe, aux Etats-Unis, au Canada, à Taïwan, ont pour vocation d'attribuer un *label* aux organisations sans but lucratif qui font appel à la générosité publique pour financer tout ou partie de leurs actions.

L'ICFO a été créé en 1958 et ses Statuts actuels ont été adoptés en 1989. De droit néerlandais, l'ICFO est enregistré au Conseil de l'Europe sous forme d'une organisation non-gouvernementale avec statut consultatif. Ses bureaux et son Secrétariat général sont à Berlin. Le Comité de la Charte est membre de cette organisation depuis 1991.

L'ICFO regroupe aujourd'hui les organisations de 14 pays : Allemagne, Autriche, Canada, Espagne, Etats-Unis, Finlande, France, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Taïwan, Suède et Suisse.

Son objet statutaire est le suivant :

« Pour permettre aux donateurs d'avoir confiance dans le fait que les dons sont bien utilisés pour les buts pour lesquels ils sont faits, la mission de l'ICFO sera :

- promouvoir la transparence et l'honnêteté des activités des organisations caritatives non-gouvernementales faisant appel à la générosité publique, dans l'Union Européenne et dans d'autres parties du monde ;
- rassembler de l'information parmi les membres ou autres sources, et échanger cette information parmi les membres ;
- élaborer des standards pour des organisations caritatives non-gouvernementales agissant au plan international. »

Le Comité de la Charte, représenté par Edith Archambault, a participé à l'Assemblée générale annuelle des organisations membres de l'ICFO (*International Committee on Fundraising Organizations*), organisée en 2010 par le *Canadian Council of Christian Charities*, présidé par le Révérend John Pellowe, les 14 et 15 mai 2010 à Waterloo (Ontario, Canada).

La première journée était consacrée à un forum ouvert, regroupant une cinquantaine d'experts canadiens en plus des représentants des 13 organisations membres de l'ICFO présentes. Ce forum avait pour thème dans sa première partie : **les politiques publiques canadiennes en direction de la générosité publique** et traitait aussi des contrôles de conformité effectués principalement par l'administration fiscale canadienne. Les grandes tendances de la générosité au Canada ont été analysées (14 milliards Can\$ de reçus fiscaux émis par les *charities* ; 4 milliards de dépense fiscale) ainsi qu'un certain nombre de dérives et de fraudes récentes.

La seconde partie du forum, plus internationale, portait sur : **transparence et efficacité** et traitait du risque de financement du terrorisme par les ONG, des diverses formes de contrôle et de compte-rendu aux diverses parties prenantes et de la nécessaire réflexion périodique du CA sur la performance de l'organisation, avec réorientation ultérieure des programmes. D'intéressantes études de cas portant sur ces thèmes ont été présentées.

La seconde journée était dédiée à l'**AG annuelle** proprement dite et ne rassemblait plus que les représentants des organisations membres. Cette réunion restreinte a été consacrée pour l'essentiel à l'examen et à la discussion des rapports écrits, préalablement envoyés, sur les caractéristiques et l'activité au cours de l'année précédente de chaque organisation membre, dans une optique de *benchmarking*. Cet échange fécond, permettant d'identifier l'originalité du Comité de la Charte par rapport à ses homologues ainsi que ses forces et ses faiblesses, a été suivi des activités proprement statutaires : approbation des rapports moral et financier et vote des budgets 2009 et 2010, en léger déficit, puis élection de l'ensemble du bureau qui administre l'ICFO entre deux AG.

→ Interventions publiques et colloques

Les représentants du Comité sont intervenus en 2010 dans un certain nombre de colloques et de réunions publiques organisés par :

- la **Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)**

Participation de Michel Soublin à la table ronde annuelle « Commissaires aux comptes, associations et financeurs : partageons la confiance. Quels rôles et quels moyens ? », le 26 janvier, à la Maison de la Mutualité ;

- l'**ADEMA - Université du management (UMA) à l'Ecole des Mines**

Présentation du Comité de la Charte et de son dispositif de contrôle aux étudiants de l'UMA lors de deux interventions de Cyrille Cohas-Bogey (en février et octobre) ;

- **INSEAD**

Participation de Gérard de La Martinière au colloque « Entreprises et associations, quelles convergences ? », le 15 avril ;

- la **Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ)**

Intervention de Cyrille Cohas-Bogey le 24 avril sur le thème « Les chartes éthiques dans le secteur associatif » ;

- le **Groupe EAC**

Intervention de Gérard de La Martinière, le 29 avril, pour un débat sur « Quelles nouvelles solutions pour mieux impliquer les particuliers dans le financement de la culture ? » ;

- le **Crédit Suisse - Mutuelle Saint-Christophe**

Gérard de La Martinière, président du Comité, est intervenu le 18 mai dans le cadre des petits déjeuners de la philanthropie organisés par le Crédit Suisse et la Mutuelle Saint-Christophe, sur le thème " Sur quelles bases organiser une information financière fidèle et intelligible pour les associations et fondations ". La présentation est disponible sur le site Internet du Comité : www.comitecharte.org

A la suite de cette intervention, une lettre d'information sur les déductions spécifiques à la loi TEPA a été envoyée par le président du Crédit Suisse à l'ensemble de ses clients afin de faire la promotion d'organisations (4 fondations) dont le critère principal de sélection était l'agrément du Comité ;

- le **Salon des Solidarités**

Intervention de Cyrille Cohas-Bogey dans l'atelier dédié au thème « Actions, gouvernance, gestion : les enjeux de la transparence des ONG », le 4 juin ;

- le **Forum Espace Humanitaire**, organisé par la Fondation Mérieux

Participation de Gérard de La Martinière, le 1^{er} octobre, à une table ronde sur « les ressources financières des ONG » : intérêt d'une collecte coordonnée entre organisations lors de crises fortement médiatisées, faisabilité de la construction d'un discours commun sur la collecte vis-à-vis des médias, dans ce type de circonstances, enjeux et risques des nouveaux modes de collectes de fonds...;

- **HSBC**

Intervention de Gérard de La Martinière, le 7 décembre, dans le cadre d'un petit-déjeuner débat au siège d'HSBC, auquel ont participé plus de 150 personnes, sur le thème « Les bonnes pratiques du mécénat, enjeux et supports ».

Ces tribunes sont l'occasion de rappeler l'originalité et l'efficacité du travail mené par le Comité et son corps de contrôle en matière d'amélioration des pratiques des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

3.3 Observatoire de la confiance du Comité de la Charte – 3^{ème} édition du baromètre de la confiance réalisée par Tns-Sofres

Quels sont les déterminants de la confiance des Français ? La crise a-t-elle un impact sur leur vision du monde de l'appel à la générosité ? Quelles sont leurs attentes ? Après avoir lancé pour la première fois en 2007, en collaboration avec TNS-Sofres, une enquête visant à mieux comprendre et à mesurer la confiance des Français à l'égard des organisations qui les sollicitent, les enseignements de cette troisième édition du baromètre de la confiance sont disponibles sur le site du Comité ou sur demande au secrétariat du Comité.

3.4 Communication interne

→ Le Flash Info du Comité

Inaugurée en septembre 2008, cette publication périodique vise à informer les organisations membres ainsi que le corps de contrôle du Comité des dernières nouvelles importantes touchant à la vie du Comité. La fréquence a été revue en 2010 pour devenir mensuelle (à l'exception des deux mois d'été, soit 10 numéros parus en 2010) et en simplifiant la diffusion (email direct et à rubriques fixes).

→ L'Intranet pour le corps de contrôle

Pour rappel, un espace Intranet spécialement dédié aux contrôleurs et commissaires existe depuis fin 2007. Celui-ci est régulièrement mis à jour et permet un accès direct aux textes fondamentaux et de référence du Comité, ainsi qu'à la revue de presse et à une sélection de sites Internet spécialisés dans l'actualité fiscale, sociale et juridique du secteur associatif.

3.5 Développement

Pour rappel :

→ Nouveaux agréments : sept nouvelles organisations agréées

Entrepreneurs du Monde :

En février 2010 : cette association intervient dans les pays en voie de développement pour permettre aux familles les plus pauvres de développer une petite activité économique en leur ouvrant un accès à :

- des microcrédits pour développer cette activité rémunératrice,
- une épargne pour faire face aux imprévus et assurer les projets à long terme,
- des formations adaptées pour favoriser leur prise d'autonomie,
- un suivi individualisé pour assurer l'impact de l'action sur la famille,
- de plus en plus, des moyens de démarrer une activité économique à valeur sociale.

www.entrepreneursdumonde.org

Oxfam France :

En mai 2010 : cette association de solidarité internationale, qui depuis 1988 dénonce les causes des inégalités et de la pauvreté, propose des solutions concrètes pour y remédier et fait pression sur les décideurs politiques et économiques pour qu'ils agissent en faveur des populations les plus démunies. Membre français d'Oxfam International, une confédération composée de 14 organisations indépendantes, Oxfam France mène des campagnes de mobilisation avec l'objectif de construire avec chaque citoyen un monde plus juste, où les droits humains fondamentaux sont respectés. Elle concentre ses actions autour de l'accès à la santé et à l'éducation, la prévention des conflits et le droit à des moyens durables de subsistance.

www.oxfamfrance.org

Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) :

En mai 2010 : cette association, régie par la loi de 1901, déclarée en 1945, reconnue d'utilité publique depuis 1951, a pour objet la conduite d'actions sociales, médicales et éducatives en faveur des enfants, des familles, des personnes en difficulté, âgées ou handicapées.

Créée à Saint-Pétersbourg en 1912 à l'initiative de médecins juifs soucieux de tirer les enfants des ghettos de la misère par un accès à l'hygiène et à la santé, elle a traversé le 20e siècle et l'Europe.

Etablie en France depuis 1934, elle a joué un rôle majeur dans le sauvetage de plusieurs milliers d'enfants juifs en France pendant la Guerre.

L'OSE d'aujourd'hui en quelques chiffres, ce sont : 600 salariés pour 485 ETP et plus de 100 bénévoles, 23 établissements et services, 30 millions d'euros de budget dont 70% de l'activité consacrée à l'enfance.

Ouverte à tous, sans distinction ou discrimination aucune, l'OSE œuvre dans le double respect de la laïcité républicaine et de son projet associatif fondé sur son identité, son histoire et des valeurs de solidarité et de tolérance.

www.ose-france.org

Nos Petits Frères et Sœurs (agrée à titre probatoire) :

Cette association a été créée en 1995 pour venir en aide directement aux orphelinats et aux centres de soins de l'association internationale Nuestros Pequeños Hermanos Internacional (NPHI).

www.nospetitsfreresetsoeurs.org

L'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière (ICM) :

En novembre 2010 : créé à Paris à l'initiative des Professeurs Gérard Saillant, Yves Agid et Olivier Lyon-Caen, l'Institut du Cerveau et de la Moelle épinière est la concrétisation d'un nouveau modèle en matière de recherche en neurosciences.

Installé à l'hôpital Pitié-Salpêtrière, cet Institut international de recherche de 22 000 m², unique en son genre est au cœur de la démarche de soins.

Pouvoirs publics, entreprises et donateurs se donnent la main pour permettre de réunir les malades, les médecins et les chercheurs parmi les plus éminents, venus du monde entier pour travailler ensemble et trouver de nouveaux traitements pour les maladies du système nerveux.

www.icm-institute.org

La Mie de Pain :

En novembre 2010 : cette association a pour vocation l'assistance aux personnes en situation de précarité, de marginalisation ou d'exclusion, ainsi que l'accompagnement social pour les aider dans le cheminement vers une insertion sociale et professionnelle.

Une ambition : aider l'autre à se reconstruire, socialement et professionnellement. Et faire évoluer le regard des autres sur les exclus. Des actions qui s'appuient sur le fonctionnement de leurs différentes structures basées dans le 13ème arrondissement de Paris :

- se nourrir et se loger : au Refuge : 550 repas chauds et 440 places d'hébergement d'urgence.

- faciliter la vie quotidienne : au Relais Social : accueil, information et orientation et accès aux droits, et à l'Arche d'Avenir (E.S.I.) : services de douche, laverie, soins psycho-médicaux, aide à la recherche d'emploi, domiciliation, espace de détente, etc.
- retrouver l'autonomie : au Chantier d'Insertion : apprendre ou réapprendre à travailler *via* des emplois de réinsertion, à la Villa de l'Aube : 45 personnes en studios individuels ou couples. Elle accompagne les résidents vers une formation, un emploi et un logement autonome et au Foyer de Jeunes Travailleurs Paulin Enfert : chaque année, 200 jeunes en situation sociale fragile sont logés et accompagnés vers une formation, un emploi et un logement autonome.

www.miedepain.asso.fr

Association pour la recherche sur la Sclérose Amyotrophique (ARSLA) :

En décembre 2010 : cette association mène des actions en direction de toutes les personnes concernées par la SLA (ou Maladie de Charcot) et autres maladies du motoneurone :

- aides proposées aux malades et à leur famille pour briser leur solitude et tenter de résoudre leurs difficultés. Un accueil et une écoute leur sont offerts, au siège à Paris et auprès des contacts et antennes en province, de même que des visites à domicile.
- compléments d'information aux soignants concernant la spécificité de cette prise en charge : médecins, infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes ..., des fiches pratiques sont à leur disposition et des sessions d'information et d'échange sont organisées à leur intention ;
- soutien aux efforts de recherche : financement de projets multicentriques en France, spécifiques à la SLA, validés par le Conseil Scientifique de l'ARSLA ;
- soutien aux structures spécialisées dans l'accueil des malades dans le cadre de Centres SLA (17 aujourd'hui) : consultations multidisciplinaires, proposition d'essais thérapeutiques, lieux d'information et de formation pour les différents intervenants auprès du malade.

www.ars.asso.fr

*
* *

Un départ : la mutuelle Orphéopolis

20 juillet : la mutuelle Orphéopolis a fait connaître au Comité, en juillet 2010, sa décision de ne plus être membre du Comité de la Charte dans l'attente de la mise au point de ses nouvelles relations contractuelles avec l'Etat. Par conséquent, la mutuelle Orphéopolis n'est plus agréée par le Comité de la Charte du don en confiance. La mutuelle a également informé le Comité qu'au terme de ce processus d'adaptation, elle envisageait de solliciter à nouveau son agrément.

*
* *

Ceci porte à 66, le nombre d'organisations agréées au 31 décembre 2010. Pour mémoire, le nombre des agréées il y a 6 ans était de 52. Cette augmentation qui conforte l'orientation stratégique adoptée par l'Assemblée générale de 2010 marque une prise de conscience grandissante de l'intérêt d'une démarche de régulation professionnelle au sein de ce secteur.

► La liste des organisations agréées au 31 décembre 2010 figure en annexe 1.

→ Candidats à l'agrément du Comité

Un grand nombre d'organisations continuent à solliciter l'agrément du Comité. Au 31 décembre 2010, ce sont onze candidatures d'organisations (contre dix en 2009) qui ont été acceptées par le Conseil d'administration et transmises à la Commission d'agrément du Comité pour examen.

Plus d'une vingtaine d'autres organisations ont pris contact avec le Comité en 2010 mais leur intérêt s'est pour le moment heurté à l'un des obstacles suivants :

- le critère plancher de 500 K€ de produits d'appel à la générosité publique ;
- les deux années d'existence, notamment pour les fondations de nouveau type (fondations de coopération scientifiques etc.) ;
- l'établissement d'un compte d'emplois des ressources ;
- l'obligation pour la structure centrale d'une organisation dite « complexe » d'avoir à garantir le respect de la Charte par l'ensemble des structures affiliées. Ceci afin d'éviter les confusions de nom et que des composantes de ces organisations se prévalent de l'agrément alors qu'elles ne respectent pas la Charte.

A la fin 2010, cinq autres organisations préparent leur dépôt de candidature officielle.

→ Développement du Comité

L'objectif quantitatif de développement du plan à moyen terme a conduit l'équipe de permanents du Comité, avec l'appui du président, à réaliser 3 types d'actions tout au long de l'année :

- entretenir et développer les relations avec les prospects,
- structurer la procédure d'instruction de premier agrément,
- accroître le recrutement de nouveaux bénévoles.

■ Entretien et développer les relations avec les prospects

Une attention particulière a été portée, en 2010, à toutes les formes de contacts avec les associations et fondations susceptibles de solliciter l'agrément du Comité, qu'il s'agisse d'organisations à l'initiative du contact ou d'explication de l'action du Comité à l'occasion de rencontres, de manifestations, de colloques, vis-à-vis d'organisations multiples et diverses.

L'analyse de ces contacts, avec une trentaine d'organisations conduit à observer une grande diversité :

- de l'âge des organisations, certaines anciennes qui franchissent un seuil de croissance, et d'autres de moins de 2 ans, que l'évolution de nos textes permettra désormais d'accueillir de manière adaptée ;
- de la taille des organisations, depuis les fondations de création récente jusqu'aux fédérations qui, progressant dans la combinaison de leurs comptes, peuvent envisager une candidature au Comité ;
- des causes servies par les missions sociales : aux missions bien connues du secteur humanitaire et social s'ajoutent désormais des organisations faisant appel à la générosité publique pour intervenir dans d'autres champs tels que le micro crédit et la micro assurance. La défense de l'environnement et de la biodiversité, l'enseignement, la recherche universitaire, la protection animale ;
- de la nature juridique des entités susceptibles de devenir adhérentes du Comité : associations et fondations d'établissement publics notamment universitaires, fonds de dotation, et, de plus en plus souvent, des groupes réunissant des sociétés commerciales et civiles sous l'autorité de structures sans but lucratif.

L'ensemble de ces contacts permet de constituer un vivier de prospects avec lequel les relations devront être développées pour qu'un certain nombre puissent se transformer en candidatures, ce qui nécessite d'accroître la visibilité et la lisibilité du Comité.

■ Structurer la procédure d'instruction de premier agrément

Le passage d'un rythme de 3 à 4 nouveaux adhérents par an à un rythme supérieur a conduit à expérimenter en 2010 une nouvelle procédure avec :

- la nomination d'un permanent « délégué au développement » spécialement en charge des relations avec les candidats jusqu'à la décision d'agrément, et de l'accompagnement de l'équipe d'instruction ;
- la constitution d'équipes d'instruction formées de deux contrôleurs bénévoles : un expérimenté qui accepte de piloter une instruction de premier agrément pendant quelques semaines et un nouveau bénévole au Comité, pressenti pour être nommé premier contrôleur de l'organisation dont il examine la candidature. Cela permet d'associer simultanément :
 - la mobilisation rapide des nouveaux bénévoles recrutés par le Comité,
 - leur formation « sur le terrain » parallèlement à leur formation technique,
 - l'affectation des premiers contrôleurs simultanément avec la décision d'agrément (ce qui évite tout « vide de contrôle » et permet une bonne adéquation de leurs compétences spécifiques avec les caractéristiques de chaque organisation,
 - la vérification, avant nomination, d'une bonne compatibilité contrôleur/organisation, et d'une vraie perspective de relation de confiance, point sur lequel le Comité doit progresser. 14 équipes ont ainsi été formées en 2010, assurant l'instruction de 17 candidatures :
 - 7 candidatures examinées par la Commission d'agrément en 2010 (Entrepreneurs du Monde, Oeuvre de Secours aux Enfants, l'Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière, La Mie de Pain, l'ARLSA, Oxfam France, Nos Petits Frères et Soeurs)
 - 10 candidatures en cours d'instruction au 31 décembre 2010 et qui seront présentées à la Commission d'agrément en 2011, au rythme d'un dossier à chacune des réunions (mensuelles).

La mise en place effective d'une procédure d'évaluation (par les organisations nouvellement agréées) permet de mesurer l'efficacité de cette procédure et de l'adapter en fonction des difficultés rencontrées.

Au terme de 9 mois de mise en oeuvre, en première analyse, cette procédure apparaît bien adaptée à la croissance et à la diversité des candidatures que le Comité souhaite instruire en plus grand nombre.

■ Accroître le recrutement de nouveaux bénévoles

En 2010, le recrutement des nouveaux bénévoles a suivi un double objectif, quantitatif et qualitatif. Pour faire face à l'objectif de croissance du Comité, la recherche de bénévoles a été intensifiée par le président et le directeur du Comité par le biais de plusieurs vecteurs.

- l'accroissement des démarches et échanges avec les prescripteurs de candidatures (ECTI, Passerelles et Compétences, Association des anciens élèves de l'ENA...)
- après une première pré-sélection, la tenue de 25 entretiens approfondis avec des candidats potentiels permettant de vérifier l'adéquation des motivations et savoir-faire des candidats avec les besoins spécifiques et l'éthique du Comité.

23 candidats remplissant ces conditions ont été validés comme bénévoles du Comité en 2010 au terme d'un deuxième entretien, plus technique, avec la présidente de la Commission d'agrément (au premier semestre) et le contrôleur général (au second semestre) assistés du délégué au développement.

Cet entretien permet de déterminer bien en amont de l'engagement bénévole, le type de fonction qui peut être assuré : mandat de contrôle d'une organisation en tuilage avec un contrôleur passant le relais, instruction de premier agrément avec perspective de la fonction de premier contrôleur, expertise et formation...

Pour faire face à la diversification des causes servies par les organisations, de leurs organisations sous forme de galaxies et de leurs statuts juridiques, l'expérience et la formation des bénévoles se sont diversifiées également afin de couvrir tous les champs d'analyse nécessaires au contrôle du Comité (complexification juridique des organisations, mixage des financements et des partenariats public/privé, émergence des questions de gouvernance, évaluation de la qualité des nouvelles technologies d'information, de collecte et de communication, risques spécifiques de l'international (blanchiment d'argent, terrorisme...).

Le recrutement recherche donc un meilleur équilibre, sans prééminence d'aucun corps :

- entre femmes et hommes,
- entre actifs et retraités,
- entre secteur public et secteur privé,
- entre formations techniques et économiques,
- entre expériences opérationnelles et de terrain et expériences de fonctions supports (audit, ressources humaines, conseil, comptabilité).

Des profils nouveaux sont ainsi venus enrichir les compétences du Comité.

Cette démarche de développement reposant sur plusieurs volets d'actions conduites simultanément et de manière étroitement coordonnée au sein de l'équipe permanente répond bien aux ambitions du plan à moyen terme du Comité.

IV- LA GOUVERNANCE DU COMITE

Structure juridique : au 31 décembre 2010, le Comité de la Charte est une association de 74 membres : 66 organisations agréées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration élu par l'Assemblée générale. Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions de responsabilité dans les organisations agréées, dont le président et le vice-président.

Par délégation du Conseil, les décisions d'agrément de nouvelles organisations et de renouvellement sont prises par une commission d'experts totalement indépendants : la Commission d'agrément du comité (CAC). Les contrôleurs désignés auprès des organisations agréées sont également indépendants de toute attache avec elles.

4.1 Assemblées générales

L'Assemblée générale des membres est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Comité. Elle réunit tous les membres de l'association, tant personnes physiques que personnes morales, chacun détenant une voix.

➔ L'Assemblée générale ordinaire du 25 mars 2010

L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 25 mars 2010 dans les locaux de la Caisse des dépôts et consignations. Elle a rassemblé 55 organisations sur 61 et 8 personnalités qualifiées sur 8.

Les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées.

L'Assemblée générale a notamment approuvé le Plan à moyen terme du Comité de la Charte (cf. Rapport moral), tel que communiqué aux membres dans les documents préparatoires et présenté en séance.

L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration (cf. 4.2). Elle a notamment élu une nouvelle personnalité qualifiée, Gérard de La Martinière, pour succéder à Michel Soublin, président du Comité, dont le mandat arrivait à échéance. Après avoir été secrétaire général de la Commission des opérations de bourse, et président de la Chambre de compensation des instruments financiers, Gérard de la Martinière a occupé les postes de direction générale de la SBF-Bourse de Paris et de directeur financier, puis a été membre du directoire d'AXA. Il a été également président de la Fédération française des sociétés d'assurances et du Comité européen des assurances.

➔ L'Assemblée générale mixte du 16 décembre 2010

Des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire se sont tenues le 16 décembre 2010 dans les locaux d'Amnesty International. Elles ont rassemblé 51 organisations sur 65 et 8 personnalités qualifiées sur 8.

Les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées.

Elles portaient sur les nouveaux Statuts et Règlement intérieur du Comité permettant la réorganisation interne du Comité (séparation des fonctions d'agrément et de contrôle) ainsi qu'une modification de leurs dispositions sur plusieurs points :

- le réajustement et l'adaptation de certains critères de recevabilité pour les nouvelles candidatures,
- l'utilisation de la marque d'agrément,
- la suppression des procédures de conciliation et d'arbitrage et leur remplacement par une procédure de recours,
- la création d'une procédure d'urgence de retrait d'agrément,
- et la possibilité donnée au Conseil d'administration de calibrer l'information sur le contenu des décisions de la Commission d'agrément en fonction des besoins de communication publique.

L'Assemblée générale ordinaire a également ratifié l'élection de **Patrick Gounelle**, coopté le 4 mai 2010, en remplacement de Patrick Baquin (qui a rejoint l'équipe des permanents du Comité en tant que délégué au développement), et de **Bruno Gizard**, coopté le 3 novembre 2010, en remplacement de Claude Thélot, démissionnaire.

4.2 Le Conseil d'administration

→ Composition statutaire

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que :

« L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :

- le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,

- le collège des organisations agréées.

Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés et, au second tour à la majorité simple représentant au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des organisations agréées est ajusté en conséquence. »

→ Mouvements intervenus en 2010

L'Assemblée générale du 25 mars 2010 a réélu, pour un mandat de 3 ans, une personnalité qualifiée (Philippe Rollier) et élu une nouvelle personnalité qualifiée, Gérard de La Martinière.

Pour le collège des organisations agréées, sur les 9 organisations candidates, les 3 organisations élues sont : l'Association Les Petits frères des Pauvres représentée par Nathalie Blum, Médecins du Monde représentée par François Dupré, et la Croix-Rouge Française représentée par Olivier Lebel, cette dernière après un deuxième tour de scrutin.

Au cours de l'année 2010, d'autres mouvements de personnes ont été enregistrés :

Patrick Gounelle, a été coopté le 4 mai 2010 en remplacement de Patrick Baquin (qui a rejoint l'équipe des permanents du Comité en tant que délégué au développement), et Bruno Gizard, le 3 novembre 2010, en remplacement de Claude Thélot, démissionnaire.

Patrick Gounelle a été notamment président France d'Ernst & Young (1998 - 2009), président de la zone Europe du Sud et Afrique, membre du *board* mondial, vice-président de la Fondation ESCP Europe.

Bruno Gizard, ancien secrétaire général adjoint de l'AMF (Autorité des marchés financiers), a fait toute sa carrière dans l'environnement boursier, à la Compagnie des agents de change et à la Société des bourses françaises, en charge notamment de la déontologie et du contrôle.

Sylvie Mouchard, administrateur de l'Association des Paralysés de France (APF), est depuis le 3 novembre la nouvelle représentante de l'APF, en remplacement d'André Lauret.

► La liste des membres du Conseil d'administration figure en annexe 2.

→ Nouvelle composition du bureau

Le bureau élu par le Conseil d'administration du 25 mars 2010, qui a suivi l'Assemblée générale, est constitué de Gérard de La Martinière, personnalité qualifiée (président), d'Edith Archambault, personnalité qualifiée (vice-présidente), de Gilles Paillard, SOS Villages d'Enfants (secrétaire général) et d'Axelle Davezac, *Association pour la Recherche sur le Cancer* (trésorière). Les membres du bureau sont consultés entre les réunions du Conseil sur des questions d'actualité par le président et le directeur du Comité.

Le Conseil d'administration a également désigné parmi ses membres représentant les organisations agréées un administrateur chef de file, spécialement chargé d'exprimer les besoins, les attentes, les réserves ou les critiques des organisations auprès du président du Comité ; Axelle Davezac, directrice générale de l'ARC, a accepté que cette responsabilité lui soit confiée.

→ Réunions du Conseil d'administration

En 2010, le Conseil d'administration s'est réuni 11 fois (contre 9 en 2009) avec une durée moyenne de 3 heures.

En cas d'empêchement d'un administrateur d'assister physiquement à une réunion, une participation téléphonique est possible (une fois en 2010).

Le Conseil d'administration a pris acte des décisions de la Commission d'agrément et a été amené dans un cas, en application de l'article 14 des Statuts, à demander à la Commission d'agrément une deuxième délibération. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, à la réforme statutaire et à la nouvelle organisation du Comité, aux règles de déontologie, à l'examen de nouvelles candidatures, à l'environnement législatif, à la notoriété et la communication du Comité et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 86 % (contre 81 % en 2009) avec au minimum les 2/3 des membres présents à chaque Conseil.

4.3 Les comités du Conseil d'administration

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

Le Conseil d'administration du 3 novembre 2010 a adopté la nouvelle composition du comité de nomination et de gouvernance et du comité de déontologie. Il a également, lors de cette même séance, décidé de créer le comité de l'agrément dont il a fixé la composition.

1. Comité de nomination et de gouvernance (CNG)

Présidé par Jean-Pierre Duport et composé de Edith Archambault, Axelle Davezac, Gérard de La Martinière, Olivier Lebel et Philippe Rollier, sa mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Comité reste toujours à la pointe des bonnes pratiques. Ce comité s'est réuni 8 fois en 2010 avec à l'ordre du jour des sujets aussi variés que :

- la réflexion sur la gouvernance générale du Comité ;
- le renouvellement des administrateurs ;
- la réflexion sur le profil des organisations actuellement représentées au CA et les profils manquants à suggérer au vote de l'AG ;
- le recrutement des personnalités qualifiées indépendantes : le CNG procède systématiquement aux auditions des personnes pressenties pour formuler ses recommandations au Conseil d'administration ;
- l'examen de la situation des administrateurs et l'évaluation des problématiques de conflits d'intérêts ;
- la constitution des comités du Conseil d'administration ainsi que le travail sur la mission et la composition de ces comités ;
- la composition du groupe de contact sur les risques ;
- l'examen des candidatures pour les fonctions de président de la CAC, de contrôleur général et de commissaires.

2. Comité de déontologie

Présidé par Gilles Paillard et composé de Nathalie Blum, Anne Chanon, Susan Liautaud, François Dupré et Bruno Gizard, sa mission est d'étudier les évolutions nécessaires des règles déontologiques et de proposer aussi bien les processus d'élaboration que les règles elles-mêmes à adopter. Ce Comité s'est réuni une fois en 2010 (14 janvier) afin d'examiner le projet de TAC sur l'Essentiel de l'année (cf. II.2.1). Conformément à la nouvelle procédure d'élaboration et d'adoption des règles déontologiques (cf. II.2.4), le Comité de déontologie aura à se prononcer sur chacune des propositions des 4 groupes de travail initiés en 2010, dès la remise des résultats de leurs travaux. Deux réunions ont d'ores et déjà été programmées pour le 5 janvier et le 2 février 2011 afin d'examiner les propositions des groupes sur la gouvernance et le contrôle interne.

3. Comité de l'agrément

Ce comité est présidé par Philippe Rollier et composé de Sylvie Mouchard, Patrick Gounelle et Philippe Texier. Participent également Philippe Moisand, président de la CAC, Cyrille Cohas-Bogey, directeur, et Patrick Baquin, délégué au développement. Ce Comité, créé le 3 novembre, s'est réuni une fois en 2010 (le 8 décembre). Il prend le relais du Comité de liaison avec la Commission d'agrément et de contrôle, qui était présidé par Claude Thélot. Ce comité est en charge de l'examen, pour le compte du Conseil, des décisions prises par la Commission d'agrément et a pour mission d'identifier les situations et les décisions appelant une discussion au niveau du Conseil. Il est également chargé de préparer les délibérations du Conseil sur la recevabilité des candidatures et l'évaluation de la qualité du travail de la Commission d'agrément.

4.4 Le Comité de direction

Le Comité de direction est constitué du président du Comité, du directeur, du président de la Commission d'agrément, du contrôleur général ou l'un de ses représentants et du délégué au développement. Il se réunit tous les 15 jours et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Comité et de la programmation de ses travaux.

4.5 Vie de l'organisation

➔ Animation des bénévoles

En plus des quatre salariés à temps plein, le Comité emploie environ 70 bénévoles qui lui apportent leurs concours principalement dans les missions d'agrément et de contrôle.

▪ Réunion statutaire annuelle des bénévoles (contrôleurs, commissaires, experts et administrateurs)

Le 21 septembre, la réunion annuelle statutaire des contrôleurs, des membres de la Commission d'agrément, des bénévoles et des administrateurs a rassemblé plus de 60 participants. Elle a été l'occasion d'informer sur l'activité du Comité depuis un an, de présenter les grands principes de la nouvelle organisation du Comité pour faire face à un changement d'échelle et d'échanger sur les attentes des contrôleurs et commissaires.

A cet effet, quatre ateliers spécifiques pour les contrôleurs ont été organisés sur les thèmes de l'animation du contrôle, des rapports de contrôle, du travail du contrôleur avec la Commission et de la formation. 27 des 30 propositions formulées par les contrôleurs ont été retenues avec l'objectif d'être mises en œuvre rapidement, dans les semaines qui suivent l'Assemblée générale modifiant nos Statuts, ou bien qui feront l'objet d'une réflexion en vue de leur application en 2011. Un groupe de travail réservé aux commissaires s'est également tenu sur le thème du travail de la Commission d'agrément.

▪ Réunions relatives à la réforme statutaire

Une série de rencontres (six au total dont deux en mai et quatre en octobre) ont été organisées entre les responsables du Comité et les bénévoles sur le projet de réforme statutaire afin de recueillir les avis et suggestions des membres du corps de contrôle (cf. I.1.2). La plupart des remarques émises lors de ces réunions ont été prises en compte dans le projet présenté lors de l'AGE du 16 décembre.

Le Comité tient à remercier l'équipe des bénévoles pour leur participation et productivité, qui témoigne de la vitalité du corps de contrôle et de son implication dans la mise au point de nos procédures et leur meilleure adaptation aux nouveaux besoins du Comité et de ses membres.

➔ Relations avec les membres

▪ Implication des membres dans le processus de concertation sur la réforme statutaire

Le Conseil d'administration a veillé à ce que les membres soient associés le plus étroitement possible au processus de réforme statutaire. A cet effet, plusieurs réunions de présentation et de discussions destinées à recueillir leurs avis et remarques sur le projet de réforme statutaire ont été organisées (une réunion le 2 juillet et 4 réunions courant octobre). Le Conseil a également décidé lors de sa séance du 3 novembre de reporter la date de l'AGE du 30 novembre au 16 décembre 2010 afin d'organiser une consultation écrite des membres pour recueillir des propositions éventuelles

d'amendements au plus tard le 25 novembre. 7 propositions d'amendements ont été reçues et examinées par le Conseil d'administration qui a décidé de prendre en compte une grande majorité de celles-ci dans le projet présenté lors de l'AGE du 16 décembre.

▪ **Participation active aux chantiers de déontologie**

Comme précédemment évoqué (cf. § 2.4), la nouvelle procédure d'élaboration et d'adoption des règles déontologiques prévoit la constitution systématique de groupes de travail mixtes (organisations membres et contrôleurs) animés par des responsables d'organisations agréées. La forte participation à certains groupes de travail atteste de l'intérêt des membres pour ce dispositif. La participation néanmoins assez inégale enregistrée en fonction des sujets nous laisse penser que ce processus peut encore être amélioré en mobilisant davantage l'attention sur les chantiers ouverts.

▪ **Procédure de conciliation**

Comme évoqué dans la partie relative à l'activité de l'agrément, une procédure de conciliation, en référence aux anciens Statuts, a été engagée et conduite à son terme pour deux organisations (cf. p.). A la lumière de cette expérience, les nouveaux Statuts ont remplacé cette procédure de conciliation (et celle d'arbitrage) par un mécanisme de recours plus clair et plus expédient.

▪ **Groupe de contact sur les risques**

Un groupe de contact sur les risques placé auprès du Conseil d'administration du Comité de la Charte a été installé en septembre 2010 pour associer le plus étroitement possible les responsables des organisations agréées à la prévention des risques du secteur et à l'orientation des contrôles du Comité. Il est prévu que cette instance se réunisse deux fois par an. Il doit fournir une occasion privilégiée de dialogue entre l'équipe du Comité et les dirigeants des organisations membres sur les questions-clés qui fondent notre activité au service de l'intérêt public.

Cette création reprend l'une des propositions soumises à l'Assemblée générale du 25 mars dans le cadre du Plan de développement du Comité.

Il est actuellement composé de :

- **Amnesty International** : Geneviève Garrigos (présidente)
- **Care France** : Philippe Levêque (directeur général)
- **Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement** : Martial Lesay (trésorier)
- **Entrepreneurs du Monde** : Franck Renaudin (directeur général)
- **Fondation ATD Quart Monde** : Paul Maréchal (trésorier)
- **Fondation de France** : Francis Charhon (directeur général)
- **Frères des Hommes** : Yves Altazin (directeur)
- **Ligue Nationale contre le Cancer** : Roger Blanchard (trésorier)
- **Restaurants du Cœur** : Hervé Guérin (trésorier)
- **Secours Populaire Français** : Henriette Steinberg (secrétaire générale du CA)
- **Société Nationale de Sauvetage en Mer** : Xavier de La Gorce (vice-président)
- **SOS Sahel** : Marc Francioli (président)
- **UNICEF** : Gérard Bocquenet (directeur général)

▪ **Rencontres avec les membres**

Outre les rencontres dans le cadre des réunions des instances et des différents groupes de travail, le président du Comité a rencontré en 2010 plus d'une quinzaine d'adhérents afin de mieux connaître les spécificités de chacun, d'échanger sur les évolutions du Comité et d'évoquer les sujets d'intérêts communs.

→ L'équipe de permanents du Comité

L'équipe de permanents est composée de 4 personnes : Cyrille Cohas-Bogey, directeur, Patrick Baquin, délégué au développement et aux ressources humaines qui a rejoint l'équipe début 2010, Nadia Bensalem et Christine Berlincourt, assistantes.

Au 31 décembre 2010, le renforcement de l'équipe s'est concrétisé par le recrutement d'une chargée de mission avec l'arrivée au 3 janvier 2011 de Mathilde Cuchet-Chosseler.

Après avoir été responsable de la communication et du développement de l'association ReMeD (Réseau médicaments et développement) et chargée de mission aux instances nationales de la Croix-Rouge française, elle participera plus particulièrement à l'organisation des activités de contrôle (gestion de l'administration des affectations des contrôleurs, gestion et mise en œuvre du programme de formation, gestion du Vademecum, etc.) et de communication du Comité.

► **Rapport financier**

Rapport financier du Comité de la Charte

Exercice clos le 31 décembre 2010
(avec rapports du Commissaire aux comptes)

Soumis à l'Assemblée générale du 24 mars 2011

ANALYSE ET COMMENTAIRES DES COMPTES

1 - INTRODUCTION

Les comptes du Comité de la Charte ont été arrêtés au 31 décembre 2010 aux sommes suivantes :

Total du bilan = 442 612,57 €

Total des produits du compte de résultat = 539 429,90 €

Résultat de l'exercice = 74 922,17 €

Le Comité de la Charte ne faisant pas appel à la générosité du public, il n'établit pas de Compte d'Emploi des Ressources.

2 – LE COMPTE DE RÉSULTAT

2-1 – ANALYSE DES PRODUITS

Le **total des produits** atteint, 539 429,90 € en 2010 contre 563 434,13 € en 2009 (- 4%). Cette baisse est principalement liée à la diminution du poste des subventions d'exploitation, qui avait enregistré une forte augmentation en 2009 avec les subventions reçues pour l'organisation du colloque du 20ème anniversaire du Comité de la Charte.

Les principaux postes sont les suivants :

Les **subventions d'exploitation** s'élèvent à 90 000 € et correspondent au renouvellement (en hausse de 28,6%) de la Convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec le Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté et à la jeunesse et couvrant la période 2010 – 2012.

Les **cotisations** ont augmenté de 32 085 € (+8 %) par rapport au réel 2009. Cette hausse provient de l'augmentation des cotisations 2010 (+16k€) et de l'adhésion de sept nouvelles organisations (+16k€).

Les **produits financiers** restent stables à 5 882,42 € en 2010, en légère baisse par rapport à 2009, 5 973,82 € (-1,5%).

2-2 – ANALYSE DES CHARGES

Le **total des charges** 2010 s'élève à 464 507,73 €, en baisse de 7% par rapport au budget 2010 et de 14% par rapport au réel 2009.

Le poste des **achats** enregistre une baisse de 31 738 € par rapport à 2009 (-45%). Celle-ci s'explique principalement par le poste « Achat d'études et de prestations de services » en forte diminution (-35 880 €, soit -61%) du fait de la réalisation d'une étude en 2010, contre deux en 2009 réalisées alors pour le colloque du 20ème anniversaire du Comité.

Les **services extérieurs** s'établissent à un montant proche du budget 2010 (+ 1,6%) et en hausse par rapport à 2009, + 6 384 € (soit +12,8%) du fait principalement de l'augmentation des postes « Assurances » (révision des dispositions contractuelles), « Documentation » et « Abonnement internet ».

Les **autres services extérieurs** sont stables par rapport à 2009 (- 0,7%) et en baisse par rapport au budget 2010 de 5 987 €, soit -6,3%. Les frais enregistrés en 2009 liés au Colloque du 20^{ème} anniversaire sont compensés en 2010 par l'augmentation des postes « Rémunérations intermédiaires – honoraires » (+26k€), « frais de colloques et séminaire » (+6k€) et des frais liés aux « déplacements, missions et réceptions » (+1,2k€).

Par ailleurs, les **charges de personnel** s'établissent à un total de 265 214 €. Elles connaissent une baisse de 15,4 % par rapport à 2009, pour les raisons suivantes :

- Une diminution des charges sociales enregistrée à la suite du départ négocié du Directeur contrôles. Le recrutement d'un(e) chargé(e) de mission a été lancé à partir de septembre 2010 ;
- Le Comité avait enregistré en 2009 une provision pour congés payés (+ 21k€) passée à la suite du transfert des 4 salariés de l'Uniopss au Comité lui-même. Charge que l'on ne retrouve pas en 2010. On enregistre même une variation positive de + 5 K€ des congés payés au 31/12/2010.

Les **impôts et taxes** restent stables.

Les **dotations aux amortissements** sont en légère diminution : 2 430,32 € en 2010 contre 2 982 € pour 2009.

2-3 - LE RESULTAT

Les soldes intermédiaires de gestion s'établissent de la manière suivante :

	Exercice 2010	Exercice 2009	Exercice 2008
Résultat d'exploitation	70 451,75	19 071,52	- 16 277,74
Résultat financier	5 882,42	5 973,82	8 336,70
Résultat exceptionnel	-	-	- 1 040,00
<i>Impôt sur les sociétés</i>	<i>1 412</i>	<i>2 648</i>	<i>1 410</i>
<i>Solde Intermédiaire</i>	<i>74 922,17</i>	<i>22 397,34</i>	<i>- 10 391,04</i>
<i>Variations Fonds dédiés</i>	-	-	<i>+ 6 721,38</i>
Résultat net (y compris fonds dédiés)	74 922 ,17	22 397,34	- 3 669.66

Le résultat de l'exercice 2010 se solde par un excédent de 74 922,17 € qui présente un caractère un peu exceptionnel et qui provient essentiellement de la conjonction de l'augmentation des produits (augmentation des recettes issues des cotisations et du montant de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs), et de la diminution des charges de personnel et du poste des achats (cf. explications ci-dessus).

Ce résultat augmentera, après le vote de l'Assemblée générale, notre report à nouveau qui s'établira à plus d'une demi année de charges d'exploitation.

III - LE BILAN

3.1 - TOTAL DU BILAN

Le **total du bilan** au 31 décembre 2010 est de 442 612,57 € contre 386 367,91 € pour l'exercice 2009.

3.2 - ACTIF

A l'actif, les **immobilisations** s'élèvent, après amortissements de l'exercice, à 15 220,68 € contre 1 810,21 € en 2009. Cette différence s'explique notamment par l'immobilisation en cours de 12 438,40 € liée à la refonte du site internet dont la nouvelle version sera mise en ligne dans le courant du premier trimestre 2011.

Les créances détenues par le Comité s'établissent à 4 369,74 € (contre 15 000 € l'an dernier) correspondant aux règlements des cotisations appelées en décembre pour 2 nouveaux membres.

Les disponibilités s'élèvent à 416 649,33 € en 2010 contre 366 270,05 € en 2009. Elles sont placées en compte sur livret et livret associatif, représentant plus d'une demi-année d'exploitation.

3.3 - PASSIF

Le **passif** se décompose en :

- **un report à nouveau positif** de 255 752,07 €, après intégration du résultat 2009,
- **le résultat de l'exercice 2010** de + 74 922,17 €, en attente d'affectation,
- **un compte fournisseurs**, qui s'élève à 56 311,43 €, en légère augmentation par rapport à l'exercice 2009 (+ 836,41 €). Ce solde correspond essentiellement au solde de la facture des frais engagés dus par le Comité à l'Uniopss ainsi qu'à la facture correspondant à la mise à disposition de personnels par l'Uniopss.
- **Les dettes fiscales et sociales** (53 796 €) correspondent aux charges sociales du Comité du 4^{ème} trimestre 2010.

CONCLUSION

L'exercice 2010 dégage **un résultat positif de + 74 922,17 €**.

Après incorporation de l'exercice 2010, le report à nouveau s'établit à 330 674,24 € ce qui représente 75 % du montant des cotisations (contre 62 % en 2009).

BILAN
au 31 décembre 2010

	ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2010			Exercice N-1 clos le 31/12/2009
		Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<i>Immobilisations incorporelles :</i>	32 524,49	32 524,49	0,00	34,07
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Logiciels, droits & valeurs similaires	32 524,49	32 524,49	0,00	34,07
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	<i>Immobilisations corporelles :</i>	45 181,82	30 117,38	15 064,44	1 669,90
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels et outillage industriels	0,00	0,00	0,00	0,00
	Autres	32 743,42	30 117,38	2 626,04	1 669,90
Immobilisations corporelles en cours	12 438,40		12 438,40		
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations financières (1)</i>	156,24	0,00	156,24	106,24	
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de la dotation					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres créances immobilisées	156,24		156,24	106,24	
TOTAL I	77 862,55	62 641,87	15 220,68	1 810,21	
ACTIF CIRCULANT	<i>Stocks et en-cours :</i>	0,00	0,00	0,00	0,00
	Matières premières et autres approvisionnements				
	Autres				
	<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	1 500,00		1 500,00	0,00
	<i>Créances (2) :</i>	4 369,74	0,00	4 369,74	15 000,00
	Créances usagers et comptes rattachés	4 085,00		4 085,00	15 000,00
	Autres	284,74		284,74	0,00
	Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	416 649,33		416 649,33	366 270,05	
COMPTES DE REGULARISATIO N	Charges constatées d'avance (2)	4 872,82		4 872,82	3 287,65
	TOTAL II	427 391,89	0,00	427 391,89	384 557,70
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		505 254,44	62 641,87	442 612,57	386 367,91
(1) Dont à moins d'un an					
(2) Dont à plus d'un an					
(a) A ventiler, le cas échéant, entre biens d'une part et services d'autre part					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs net à réaliser :					
- acceptés par les organes statutairement compétents					
- autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

BILAN
au 31 décembre 2010

	PASSIF (avant répartition)	Exercice N clos le 31/12/2010	Exercice N-1 clos le 31/12/2009
FONDS ASSOCIATIFS (*)	Fonds propres Fonds associatifs sans droit de reprise Ecart de réévaluation Réserves Report à nouveau (a) Résultat de l'exercice (b) Résultat en instance d'affectation Autres fonds associatifs Fonds associatifs avec droit de reprise : - Apports - Legs et donations - Résultats sous contrôle de tiers financeurs (a) Ecart de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées Droit des propriétaires (commodat) <p style="text-align: right;">TOTAL I</p>	255 752,07 74 922,17	233 354,73 22 397,34
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques Provisions pour charges	0,00	0,00
FONDS DEDIES	Fonds dédiés : - Sur subventions de fonctionnement - Sur autres ressources	0,00	0,00
	TOTAL II	0,00	0,00
DETTES (1) (d)	Emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commande en cours Dettes fournisseurs et comptes rattachés (c) Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	56 311,43 53 796,00 1 830,90	57 147,84 73 468,00 0,00
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
	TOTAL III	111 938,33	130 615,84
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	442 612,57	386 367,91
	(1) Droit à plus d'un an Dont à moins d'un an		
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
	(a) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficits reportés. (b) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de déficit d'un déficit. (c) Dettes sur achat ou prestation de services. (d) A l'exception, pour l'application de (1), des avances et acomptes reçus sur commande en cours.		
	ENGAGEMENTS DONNES Legs net à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre		

* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Fonds associatifs" et la rubrique "Provisions pour risques & Charges", avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées

COMPTE DE RESULTAT
au 31 décembre 2010

COMPTE DE RESULTAT DU 1/1/2010 AU 31/12/2010	Exercice N clos le 31/12/2010	Exercice N-1 clos le 31/12/2009
Ventes de marchandises		
Prestations de services facturées		
- Prix de journée		
- Dotation Globale		
- Autres		
Subventions d'exploitation	90 000,00	146 000,00
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		
Cotisations	443 545,00	411 460,00
Autres produits (hors cotisations)	2,48	0,31
TOTAL I	533 547,48	557 460,31
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières) (2) :		
Achats de marchandises (c)		
Variations des stocks (d)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (c)		
Variations des stocks (d)		
Autres charges externes	215 892,88	363 309,71
Impôts, taxes et versements assimilés	14 112,24	5 421,07
Salaires et traitements	158 486,28	113 078,90
Charges sociales	72 172,50	53 596,14
Dotation aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotation aux amortissements (e)	2 430,32	2 982,15
Sur immobilisations : dotation aux provisions		
Sur actif circulant : dotation aux provisions		
Pour risques et charges : dotation aux provisions		
Autres charges	1,51	0,82
TOTAL II	463 095,73	538 388,79
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	70 451,75	19 071,52
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		
* Y compris		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Droit produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(a) A écrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes		
(b) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(c) Y compris droit de douane		
(d) Stock initial moins stock final : montant de la variation entre parenthèses ou précédé du signe (-)		
(e) Y compris, éventuellement, dotations aux amortissements sur charges à répartir.		

COMPTE DE RESULTAT
au 31 décembre 2010

COMPTE DE RESULTAT DU 1/1/2010 AU 31/12/2010	Exercice N clos le 31/12/2010	Exercice N-1 clos le 31/12/2009
Produits financiers :		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	5 882,42	5 973,82
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	5 882,42	5 973,82
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	5 882,42	5 973,82
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	76 334,17	25 045,34
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII		
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Impôt sur les sociétés (IX)	1 412,00	2 648,00
Total des produits (I+III+V+VII)	539 429,90	563 434,13
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	464 507,73	541 036,79
SOLDE INTERMEDIAIRE	74 922,17	22 397,34
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Excédent ou déficit	74 922,17	22 397,34
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat	812 000	662 000
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	812 000	662 000
Total		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

SOMMAIRE

I – ACTIVITES ET FAITS CARACTERISTIQUES

I – 1 Objet social et activité

I – 2 Structure et périmètre d'intégration

I – 3 Eléments et événements significatifs : faits postérieurs à l'exercice

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

II – 1 Les principes généraux

II – 2 Les méthodes d'évaluation

III – NOTES SUR LE BILAN

IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV – 1 Produits

IV – 2 Résultats

V – AUTRES INFORMATIONS

I – ACTIVITES ET FAITS CARACTERISTIQUES

I – 1 Objet social et activité

Le Comité de la Charte de déontologie des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public" et ci-après désignée " Comité de la charte de déontologie " a été créé le 20 novembre 1989.

Aux termes de ses statuts, le Comité de la charte de déontologie se donne pour objet :

“ d’assurer la confiance des donateurs et d’œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en en contrôlant l’application et pour ce faire :

1. d’établir des règles de déontologie pour les organisations sans but lucratif qui font appel à la générosité du public (ci-après dénommées « les organisations »); ces règles sont regroupées dans la Charte et ses textes d’application (ci-après dénommés « la Charte ») ;
2. d’agréer comme membre du Comité les organisations qui s’engagent à respecter la Charte et à se soumettre aux contrôles du Comité visant à assurer le respect de cette Charte ;
3. de connaître les attentes du public et des donateurs pour comprendre et favoriser les facteurs qui déterminent la confiance dans les organisations faisant appel à la générosité ;
4. plus généralement, de diffuser et promouvoir des règles et des bonnes pratiques ainsi que toutes informations utiles pour augmenter la confiance du public ;
5. de favoriser la concertation et les échanges entre les organisations agréées par le Comité ainsi que plus largement, avec toutes les organisations faisant appel à la générosité publique.

La durée de l’association est illimitée.

Le Comité de la charte de déontologie a pour vocation :

- L’élaboration d’une déontologie résumée dans une charte fixant des règles de bonnes pratiques pour la collecte et la gestion des dons.
- Le contrôle du respect de ces règles par les organisations adhérentes.

Au 31 décembre 2010, le Comité de la Charte regroupait 66 organisations faisant appel à la générosité du public au plan national.

I – 2 Structure et périmètre d'intégration

La structure du Comité se limite à son siège social et à ses bureaux sis à Paris 13ème.

L'administration du Comité s'appuie sur la structure de l'UNIOPSS (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) qui a mis à sa disposition des personnels jusqu'au 1^{er} juillet 2009, date de transfert des 4 salariés de l'Uniopss au Comité lui-même, des locaux et d'autres moyens matériels, dans le cadre d'un groupement de moyens faisant l'objet d'une convention de partenariat signée le 1er janvier 2007 et d'un bail de location signé le 1er septembre 2007. Les frais supportés par l'UNIOPSS au titre du Comité sont remboursés par le Comité.

I – 3 Eléments & événements significatifs ; faits postérieurs à l'exercice

- Eléments significatifs

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2010, sont caractérisés par les données générales suivantes :

- Total du bilan	= 442 612,57 €
- Total des produits du compte de résultat	= 539 429,90 €
- Résultat de l'exercice	= + 74 922,17 €

- Evénements significatifs

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- 1- Renouvellement (en hausse de 28,6%) de la subvention du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, prise en charge en 2010 par le Haut commissariat aux solidarités actives contre la pauvreté et à la jeunesse ;
- 2- Non renouvellement de la subvention de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)
- 3- Enregistrement de sept nouvelles organisations agréées en 2010.
- 4- Départ du Directeur contrôles et lancement d'un recrutement d'un(e) chargé(e) de mission.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

II – 1 Les principes généraux

Les comptes de l'exercice 2010 ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant le règlement CRC n°99-03, relatif à la réécriture du plan comptable général, et le règlement n° 99-01, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations.

Les comptes annuels sont constitués :

- du bilan,
- du compte de résultat,
- et de la présente annexe,

qui forment un tout indissociable et certifié en tant que tel.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et de régularité et conformément aux hypothèses suivantes :

- continuité de l'activité,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

II – 2 Les méthodes d'évaluation

- Les Immobilisations Incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation sur l'exercice.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie prévue.

<input type="radio"/>	Logiciels bureautiques :	1 à 3 ans
<input type="radio"/>	Logiciels spécifiques :	4 ans
<input type="radio"/>	Agencements et installation :	10 ans
<input type="radio"/>	Matériels de bureau informatique :	3 ans

- Les immobilisations en cours

Un montant de 12 438,40 € est inscrit en immobilisations en cours. Il s'agit de la refonte du site internet du Comité dont le coût global est de 24 876,80 € et dont la mise en ligne est programmée pour le premier trimestre 2011.

- Les immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent : Dépôt et cautionnement de parkings pour 156,24 €.

- Les créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale et les créances font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsqu'un risque de non recouvrement apparaît.

- les valeurs mobilières de placement

Les fonds disponibles du comité sont placés sur un compte sur livret et un livret associatif.

III – NOTES SUR LE BILAN

A) TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	acquisitions	cessions	virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles logiciels et site internet	32 218,31	306,18	0,00		32 524,49
TOTAL (I)	32 218,31	306,18	0,00	0,00	32 524,49
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>					
Terrains					
Constructions					
Installations générales, agencement des constructions					
Installations techniques, matériel et outillage					
Installations générales, aménagement divers	0,00				0,00
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique	26 839,02	2 463,76			29 302,78
Mobilier	2 858,19	582,45			3 440,64
Autres					
Immobilisations corporelles en cours		12 438,40			12 438,40
Avances et acomptes					
TOTAL (II)	29 697,21	15 484,61	0,00	0,00	45 181,82
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
Dépôts et cautionnements	106,24	50,00			156,24
TOTAL (III)	106,24	50,00	0,00	0,00	156,24
TOTAL (I+II+III)	62 021,76	15 840,79	0,00	0,00	77 862,55

B) TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	Amortissements cumulés au début de l'exercice	augmen- tation	diminu- tion	Amortisse- ments cumulés à la fin de l'exercice
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Frais établissement				
Autres immobilisations incorporelles logiciels et site internet	32 184,24	340,25		32 524,49
TOTAL (I)	32 184,24	340,25	0,00	32 524,49
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrains				
Constructions				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	0,00			0,00
Installations générales, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	26 311,78	1 348,42		27 660,20
Mobilier	1 715,53	741,65		2 457,18
Autres				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL (II)	28 027,31	2 090,07	0,00	30 117,38
TOTAL (I+II)	60 211,55	2 430,32	0,00	62 641,87

C) TABLEAU DES PROVISIONS ET DES RESERVES

NATURE DES PROVISIONS ET DES RESERVES	Montant début exercice	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
<u>RESERVES</u>				
Statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementaires :				
- investissement				
- compensation				
- trésorerie				
Autres réserves				
<u>PROVISIONS REGLEMENTEES</u>				
Réserve de trésorerie				
Amortissements dérogatoires				
Différence sur réalisations d'éléments d'actif				
TOTAL (I)	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</u>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunération des personnes handicapées (CAT)				
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions : départ retraite	0,00		0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</u>				
Sur immobilisations :				
- incorporelles				
- corporelles				
- financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL (III)	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I+II+III)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		0,00	0,00	
- financière				
- exceptionnelle				

D) ETAT DES CREANCES

CREANCES		MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE' DE L'ACTIF	
			à un an au plus	à plus d'un an
De l'actif immobilisé	Prêts (1)			
	Autres immobilisations financières <i>dépôts et cautionnements sous location bureaux</i>	156,24		156,24
De l'actif circulant	Créances art. 58 < Dotation Globale ou Prix Journée à recevoir			
	Usagers et comptes rattachés	4 085,00	4 085,00	
	Autres créances	284,74	284,74	
	Charges constatées d'avance	4 872,82	4 872,82	
	TOTAL	9 398,80	9 242,56	156,24
(1) Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice				

E) ETAT DES DETTES

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		1 an au plus	à plus d'un an moins 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	56 311,43	56 311,43		
Dettes fiscales et sociales	53 796,00	53 796,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,00	0,00		
Autres dettes	1 830,90	1 830,90		
Produits constatés d'avance	0,00	0,00		
TOTAL	111 938,33	111 938,33	0,00	0,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

BILAN
au 31 décembre 2010

F) PRODUITS A RECEVOIR - CHARGES A PAYER - CHARGES CONSTATES D'AVANCE

	MONTANT
<u>PRODUITS A RECEVOIR</u>	0,00
	0,00
<u>CHARGES A PAYER</u>	47 530,29
- Fournisseurs factures non parvenues	47 530,29
honoraires Expert Comptable	1 050,00
honoraires Commissaires aux Comptes	865,00
frais bancaires	16,61
frais engagés/ frais de fonctionnement / UNIOPSS pour le Compte du COMITE DE LA CHARTE	19 478,68
frais engagés/ frais mise à disposition du personnel / UNIOPSS pour le Compte du COMITE DE LA CHARTE	24 620,00
maintenance logiciel le questionnaire /site comité de la charte	1 500,00
- Divers charges à payer	0,00
néant	0,00
<u>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</u>	4 872,82
argus de la presse 2011	89,70
frais participation / conseil - communication 1/1 au 27/6/2011	538,20
EDECI Site internet maintenance et hébergement 2011	1 076,40
frais mise à disposition personnel 1/1 au 25/1/2011	684,93
abonnement DALLOZ 2011	154,00
contrat relation presse pour janvier 2011	1 700,00
maintenance abonnement copies /photocopieur et fax 2011	296,03
DANKA locat.photocopieur 2011	333,56

BILAN
au 31 décembre 2010

G) TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

a) Subventions de fonctionnement affectées

Situations	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice (compte 194)	Utilisation en cours d'exercice (compte 7894)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (compte 6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	D= A-B+C
Subvention	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

b) Dons manuels, legs et donations affectées (1)

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice (195-197)	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6895 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	D= A-B=C
Dons manuels					
Sous total					
Legs et donations			NEANT		
Sous total					
Total					

H - LES FONDS PROPRES

Les fonds propres reflètent les « **apports durables** » faits à l'association par ses adhérents, les personnes privées, l'Etat ou les collectivités locales sans aucun droit de regard ou de contrôle à leur égard.

Libellé	Montant début exercice	Affectation du résultat	Autres Mouvements	Montant fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise :				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves :				
Report à nouveau définitivement acquis	233 354,73	22 397,34		255 752,07
Résultat net de l'exercice définitivement acquis (N-1)	22 397,34	- 22 397,34		0
Résultat N	0	0	74 922,17	74 922,17
TOTAL	255 752,07	0	74 922,17	330 674,24

I - LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provisions	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises	Provisions à la clôture de l'exercice
Provision pour charge (1)	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

IV – I PRODUITS

IV – I – I Les fonds publics

Fonds publics	Exercice N	Exercice N-1
- Subventions d'exploitation :		
FONJEP	-	-
MJSA	90 000	70 000
TOTAL	90 000,00	70 000,00

IV – I – 2 Les autres fonds privés

Nature des autres fonds privés	Exercice N	Exercice N-1
Cotisations	443 545	411 460
Mécénat	-	66 000
Autres concours privés :		
Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes	-	10 000
TOTAL	443 545	487 460

IV – 2 RESULTATS

IV – 2 – 1 Le résultat financier

Le résultat financier est essentiellement composé des opérations suivantes :

Charges financières	Exercice N	Exercice N-1
TOTAL		

Produits financiers	Exercice N	Exercice N-1
Produit placement compte + livret	5 882,42	5 973,82
TOTAL	5 882,42	5 973,82

IV – 2 – 2 Le résultat exceptionnel

Composition du résultat exceptionnel	Exercice N	Exercice N-1
<u>Résultat net sur opérations en capital :</u>		0
<u>Résultat net sur opérations financières :</u>		0
<u>Résultat net sur ressources affectées :</u>	0	0
TOTAL	0	0

IV – 2 – 3 Affectation du résultat

Procédure d'affectation du résultat

L'affectation du résultat est statutairement du ressort de l'assemblée générale.

Proposition du Conseil d'administration

Le CA propose d'affecter le résultat en report à nouveau.

V – AUTRES INFORMATIONS

V – I EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le bénévolat est une composante essentielle du fonctionnement du Comité de la Charte qui, sans lui, ne pourrait remplir sa mission. Au cours de l'année 2010, **plus de 80 bénévoles** ont apporté leur concours au Comité, dont au 31/12/2010 :

- 53 contrôleurs nommés,
- 9 nouveaux contrôleurs affectés à une première instruction,
- 9 Contrôleurs recrutés mais non encore affectés,
- 8 membres de la Commission d'Agrément,
- autres bénévoles (communication, informatique...) et administrateurs.

Le Comité a également bénéficié en 2010 d'une mise à disposition de la Caisse des Dépôts et Consignations en la personne de Patrick Baquin. Cet apport est valorisé sur la même base que pour les contrôleurs du Comité.

Après un premier recensement effectué pour l'année 2005 et pour donner une image plus fidèle de l'activité totale du Comité, le recensement du temps consacré par les bénévoles à leur mission est aujourd'hui régulièrement réactualisé.

Rappelons que ces bénévoles sont essentiellement les contrôleurs et commissaires auxquels s'ajoutent quelques autres dont l'activité est plus spécialisée ainsi que le président du Comité et les administrateurs.

Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des bénévoles. Le temps de travail qui en ressort s'élève à 2 266 jours (contre 1 846 jours en 2009 et 1 648 en 2008) représentant environ 12 personnes équivalent temps plein (contre 10 pour 2009). Si nous rémunérions nos bénévoles au salaire d'un directeur pris comme référence, cela représenterait un coût d'environ 812 k€ (contre 662 k€ pour 2009), à rapprocher du total des dépenses du Comité en 2010, soit environ 464 K€.

Soit une valorisation représentant 175 % du budget de fonctionnement.

En dehors du bénévolat, le Comité a bénéficié :

- ✓ d'un mécénat de compétence du cabinet d'avocats AKLEA pour la production de notes sur le périmètre d'intervention du Comité
- ✓ et d'un tarif préférentiel de l'intervention du Commissaire aux Comptes à titre de soutien aux travaux du Comité de la Charte.

V – 2 CREDITS-BAILS

	Terrains	Constructions	Installations matériel outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				Photocopieur	13 965,68
Amortissements :				Fax	978,00
<hr/>					
Redevances payées :					
- cumuls exercices antérieurs					14 098.18
- exercice					4 002.64
Total					18 100.82
<hr/>					
Redevances restant à payer :					
- à un an au plus					3 001.98
- entre 1 an et 5 ans					0
- à plus de 5 ans					0
Total					3 001.98
<hr/>					
Valeur résiduelle :					
- à un an au plus					
- entre 1 an et 5 ans					298,87
- à plus de 5 ans					
Total					298.87
Montant pris en charges dans l'exercice					4002.64

V – 3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant

V – 4 VENTILATION DES EFFECTIFS

V – 4- 1 VENTILATION DES EFFECTIFS MIS A DISPOSITION DU COMITE PAR L'UNIOPSS

Catégorie	Temps affecté	
	Exercice N	Exercice N-1
<u>Personnel ne travaillant que pour le Comité:</u>	0	4.23
<u>Personnel travaillant partiellement pour le Comité</u>	0.41	0,58
TOTAL	0,41	4,81

V – 4-2 VENTILATION DES EFFECTIFS DU COMITE DE LA CHARTE

Catégorie	Temps affecté	
	Exercice N	Exercice N-1
<u>Personnel travaillant à temps plein:</u>	2.5	3
<u>Personnel travaillant à temps partiel :</u>	1	1
TOTAL	3.5	4

V – 5 REMUNERATION DES CADRES DIRIGEANTS SALARIES

Néant

V – 6 REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les membres du Conseil d'administration sont bénévoles, seuls les frais justifiés peuvent faire l'objet de remboursements au réel avec des plafonds.

V – 7 CONVENTIONS PARTICULIERES

Les administrateurs du Comité remplissent ce mandat à titre bénévole et il n'existe aucun lien d'affaires entre eux et le Comité à l'exception de ceux qui représentent des organisations agréées par le Comité.

Comme dit au § I-2, le Comité de la Charte est lié par convention avec l'UNIOPSS.

Ces mandats ne donnent lieu à aucune forme de rémunération.

V – 8 AUTRES INFORMATIONS

Pour l'année 2010 les provisions qui correspondent aux honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 865€.

COMMENTAIRES SUR LE BUDGET 2011

Ce budget a été établi en novembre 2010 et présente un exercice à l'équilibre.

1 – CHARGES

Le niveau des charges est estimé à 569 031 € contre 464 508 € en 2010 se décomposant comme suit :

- la rubrique « Achats d'études et des prestations de services » prévoit une hausse significative (+ 37 k€) avec en prévision une redynamisation de l'Observatoire de la Confiance et la production d'un Rapport public sur le thème Confiance et générosité ;
- les services extérieurs sont relativement stables ;
- les autres services extérieurs connaissent une augmentation significative (+ 32 K€) liée notamment au développement des études en matière de déontologie et de nos efforts en matière de communication (site Internet, plaquettes, événementiel ...)
- les charges de personnel sont également en augmentation avec le recrutement d'une chargée de mission faisant suite au départ du Directeur contrôles.

2 – PRODUITS

Les produits sont estimés à 569 959 €.

Ce budget en légère augmentation (+ 30 K€, soit + 5% par rapport à 2010) est bâti sur l'hypothèse du renouvellement de la subvention du Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et de la vie associative d'un montant de 90 K€.

Ce budget tient également compte de l'agrément de dix nouvelles organisations en 2011 et de l'augmentation de 2% des cotisations approuvée lors de l'Assemblée générale de 2010 (soit environ une augmentation globale de + 30 K€).

3 – RESULTAT

Malgré un contexte économique plus difficile, la volonté du Comité est de présenter un budget équilibré.

Afin de faciliter la compréhension des charges du Comité et les comparaisons entre exercices, le budget prévisionnel est présenté en tableau et non en liste et les charges refacturées par l'UNIOPSS sont décomposées par nature. Vous trouverez également ci-joint la grille de cotisation adoptée à l'assemblée générale 2010.

GRILLE DE COTISATIONS 2011

La grille de cotisation en vigueur en 2011 est, suivant l'Assemblée générale de 2010 :

Tranches de collecte	Montant de la cotisation 2011
M€	€
< 0,800	1 670
< 1,400	2 430
< 2,900	3 320
< 6,000	4 970
< 9,000	6 620
< 15,000	8 290
< 18,000	9 940
< 27,300	11 590
> 27,300	13 240

Extraits du règlement intérieur :

Article 24 - Modalités de cotisation

1. Une cotisation annuelle est due par chaque organisation admise à titre probatoire ou agréée en tant que membre adhérent.
2. Cette cotisation est assise sur le montant de la totalité des fonds privés recueillis (dons manuels, donations, legs, mécénat, autres concours privés, parrainages,...), figurant au compte d'emploi des ressources de l'exercice écoulé.
Dans la mesure où les donations ou legs sont conservés en nature, l'évaluation retenue par la Préfecture ou le ministère de l'Intérieur servira de base à l'intégration de ces libéralités dans l'assiette de cotisation de l'année d'approbation préfectorale ou ministérielle.
3. Dans le cas des fédérations ou unions et groupe d'organisations, la cotisation est assise sur l'ensemble des produits collectés tels que définis ci-dessus par la fédération ou l'union et ses membres

CHARGES	REEL 2009	BP 2010	REEL 2010	BP 2011	PRODUITS	REEL 2009	BP 2010	REEL 2010	BP 2011
Achats	69 018	41 850	37 280	74 300	Ventes produits finis, prestations	0	0	0	
Achats d'études et des prestations de services	58 484	30 000	22 604	60 000	Marchandises				
Fournitures non stockables (eau, énergie)	2 370	3 500	3 186	3 000	Prestations de service				
Fournitures d'entretien et de petit équipement	299	850	1 138	1 500	Produits des activités annexes				
Fournitures administratives	3 818	4 000	6 168	5 000	Subventions d'exploitation	146 000	65 000	90 000	90 000
Photocopie	4 047	3 500	4 182	4 800	<i>Etat :</i>				
					DIES				
Services extérieurs	49 771	55 250	56 155	59 800	FONJEP				
Locations mobilières et immobilières	37 564	42 000	39 568	43 000	<i>Mjsva</i>	55 000	55 000	90 000	90 000
Entretien et réparation	6 923	7 500	7 149	8 000	<i>Mjsva Colloque 20 ans</i>	15 000			
Assurances	932	1 150	2 063	2 000					
Documentation/Abonnement divers	1 180	2 000	2 807	2 800	<i>Autres :</i>				
Abonnement (internet)	3 172	2 600	4 569	4 000	CNCC	10 000	10 000		
Autres services extérieurs	89 377	94 721	88 734	121 710	Autres subventions Colloque 20 ans dont:	66 000			
Rémunérations intermédiaires - honoraires	27 397	67 711	53 426	72 000	Agence Française de Développt	20 000			
Frais d'actes	0	300		300	Fondation crédit Coopératif	15 000			
Publicité, Insertions	289	2 000	195	4 500	CDC	10 000			
Catalogues et Imprimés	1 961	2 500	1 334	5 000	PwC	10 000			
Déplacements, missions et réceptions	11 838	14 000	13 028	20 000	Fondation EDF	5 000			
Frais postaux/Télécommunication/Port sur achats	8 174	5 000	7 765	9 000	Mutuelle St-Christophe	4 000			
Services bancaires	96	110	148	110	AG2R Isica	2 000			
Cotisations versées	1 783	1 800	2 374	1 800					
Reprographie (FADORA)	1 024	1 000	2 490	2 500					
Frais colloque / séminaire	405	300	6 521	6 500					
Dons/Cadeaux			1 453						
Colloque / 20 ans du Comité	36 410	0	0	0					
Impôts et taxes	16 466	4 171	14 694	14 800					
Impôts et taxes sur rémunération	10 860	0	10 278	10 300					
Autres impôts et taxes	5 606	4 171	4 416	4 500					
Charges de personnel	313 423	299 358	265 214	292 421					
Rémunération du personnel	186 427	184 221	162 588	163 415					
Charges sociales (+ I et T sur rému. 2010)	105 826	115 137	74 549	92 655					
Mise à disposition Uniopss/CDC			33 725	36 351					
Provisions CONGES PAYES AU 31/12/09	21 170								
Variations CONGES PAYES AU 31/12/2010			-5 648						
Autres charges de gestion courante	0	0			Autres produits gestion courante	411 460	428 350	443 545	473 959
Redevance marque					Cotisations	411 460	428 350	443 545	473 959
Perte sur créances					Autres				
Charges financières					Produits financiers	5 974	8 000	5 882	6 000
Charges exceptionnelles	0	0			Produits exceptionnels	0	0	2	
Charges sur exercices antérieurs	0				Sur opérations de gestion			2	
					Sur exercices antérieurs				
Dotations amortiss, provis, et engagts	2 982	6 000	2 430	6 000	Reprise provis/fonds dédiés	0		0	
Dotations aux amortissements	2 982	6 000	2 430	6 000	MJSVA 2006/07/08				
Dotations pour risques et charges					Reprise Prov. Retraite				
Fonds dédiés									
TOTAL DES CHARGES	541 037	501 350	464 508	569 031	TOTAL DES PRODUITS	563 434	501 350	539 430	569 959
EXCEDENT	22 397	0	74 922	928	DEFICIT				
TOTAL GENERAL	563 434	501 350	539 430	569 959	TOTAL GENERAL	563 434	501 350	539 430	569 959

► Annexes au rapport d'activité

► annexe 1

Les organisations agréées par le Comité de la Charte au 31 décembre 2010

► annexe 2

Les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2010

► annexe 3

Les membres de la Commission d'agrément du Comité au 31 décembre 2010

► annexe 4

Les contrôleurs au 31 décembre 2010

► annexe 5

Citations et articles sur le Comité de la Charte parus dans les médias en 2010

► annexe 6

Nouvelle organisation des activités d'agrément et de contrôle du Comité de la Charte depuis le 1^{er} janvier 2011

Les organisations agréées par le Comité de la Charte au 31 décembre 2010

A chacun son Everest,
Action contre la Faim,
Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture,
Agronomes et Vétérinaires sans Frontières,
Aide à l'Enfance Tibétaine,
Aide et Action,
Amnesty International – section française,
Association des Paralysés de France,
Association les petits frères des Pauvres,
Association Française des Sclérosés en Plaques,
Association Petits Princes,
Association pour la Recherche sur le Cancer,
Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (ARSLA)
Association Valentin Haüy au Service des Aveugles et des Malvoyants,
Bureau International Catholique de l'Enfance,
Care France,
Centre Français de Protection de l'Enfance,
Chaîne de l'Espoir (la),
Cimade,
Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement,
Comité Français pour la Solidarité Internationale,
Comité Perce-Neige,
Croix-Rouge Française,
Délégation Catholique pour la Coopération,
Elevages sans Frontières
Entrepreneurs du Monde
Fondation abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés,
Fondation ATD Quart Monde
Fondation d'Auteuil,
Fondation de France,
Fondation de l'Avenir,
Fondation des petits frères des Pauvres,
Fondation Gustave Roussy,
Fondation Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France,
Fondation pour la Recherche Médicale,
Foyer de Cachan,
Frères des Hommes,
Fédération Nationale des Groupements des Entreprises Françaises et Monégasques dans la Lutte contre le Cancer (Fegefluc),
Habitat et Humanisme,
Handicap International,
Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière,

Institut Gustave Roussy,
Institut Pasteur,
Jeunesse au Plein Air,
La Mie de Pain,
Ligue Nationale contre le Cancer,
Maisons d'Accueil l'Ilot,
Médecins du Monde,
Œuvre de Secours aux Enfants,
Œuvre des Pupilles Orphelins de Sapeurs-Pompiers,
Ordre de Malte,
Organisation pour la Prévention de la Cécité,
Oxfam France,
Partage,
Restaurants du Cœur – Relais du Cœur,
Secours Catholique,
Secours Populaire Français,
Société Nationale de Sauvetage en Mer,
Sol en Si,
SOS Sahel International France,
SOS Villages d'Enfants,
Terre des Hommes France,
Un Enfant par la Main,
Unicef France,
Vaincre la Mucoviscidose.

Organisation agréée à titre probatoire :

Nos Petits Frères et Soeurs

Les membres du Conseil d'administration au 31 décembre 2010

PERSONNALITES QUALIFIEES

Edith Archambault (vice-présidente) : professeur émérite de l'Université de Paris1 Panthéon-Sorbonne, auteur du livre « Le secteur sans but lucratif, associations et fondations en France », primé par l'Académie des sciences morales et politiques.

Anne Chanon : directrice des relations avec les institutions et la société à l'UDA (Union des annonceurs).

Gérard de La Martinière (président) : ancien secrétaire général de la Commission des opérations de bourse et ancien président de la Chambre de compensation des instruments financiers. Divers postes de direction générale de la SFB-Bourse de Paris et de directeur financier, puis membre du directoire d'AXA. Il a été président de la Fédération française des sociétés d'assurances et du Comité européen des assurances.

Jean-Pierre Duport : préfet de région honoraire.

Bruno Gizard : ancien secrétaire général adjoint de l'Autorité des marchés financiers, en charge, notamment, de la régulation des intermédiaires financiers.

Patrick Gounelle : (ER) Ernst & Young : président France (1998-2009), président de la zone Europe du Sud et Afrique, membre du *board* mondial puis responsable de l'intégration de l'entité EMEIA, vice-président de la Fondation ESCP Europe.

Susan Liautaud: consultante, fondatrice d'un cabinet de Conseil spécialisé dans les organisations non lucratives, JD Columbia University, MA Stanford University.

Philippe Rollier : durant 6 années, président de Lafarge North America, directeur général adjoint du Groupe Lafarge. Administrateur de sociétés.

ORGANISATIONS MEMBRES

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

Sylvie Mouchard

ASSOCIATION LES PETITS FRERES DES PAUVRES

Nathalie Blum

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER

Axelle Davezac (**trésorière**)

CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Olivier Lebel

LA CIMADE

Philippe Texier

MEDECINS DU MONDE

François Dupré

SOS VILLAGES D'ENFANTS

Gilles Paillard (**secrétaire général**)

Les membres de la Commission d'agrément du Comité au 31 décembre 2010

PRESIDENT : Philippe Moisand	
COMMISSAIRES	ATTRIBUTION DES DOSSIERS
Claude Allenbach	Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT) Association Petits Princes Amnesty International France Institut Pasteur Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs Pompiers (ODP) Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) Vaincre la Mucoviscidose BICE
Jean Chevallier	Croix-Rouge Française Entrepreneurs du Monde Fondation de l'Avenir Secours Catholique Médecins du Monde Fondation Gustave Roussy Institut Gustave Roussy
Xavier Deffis	Apprentis d'Auteuil Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) Frères des Hommes Fondation de France Jeunesse au Plein Air Oeuvre de Secours aux Enfants Sol en Si SOS Sahel International France
Bruno Meynial	Action contre la Faim Association les Petits Frères des Pauvres Association pour la Recherche sur le Cancer Délégation Catholique pour la Coopération Fondation ATD Quart-Monde Fondation des Petits Frères des Pauvres Nos Petits Frères et Soeurs SOS Villages d'Enfants
Philippe Moisand	A chacun son Everest Care France Elevages sans Frontières (ESF) Foyer de Cachan GEFLUC Ligue Nationale contre le Cancer
Jean-Luc Paret	Agronomes et Vétérinaires sans Frontières Aide et Action Chaîne de l'Espoir Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement La Mie de Pain Les Restaurants du Coeur
Michel Senellart	Fondation des Hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France Habitat et Humanisme Handicap International Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière Oxfam France Partage Terre des Hommes France

Jacques Vantalón	Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP) Association des Paralysés de France (APF) Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (ARSLA) Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés Organisation pour la Prévention de la Cécité Secours Populaire Français Un Enfant par la Main Unicef France
Roger de Vernejoul	Aide à l'Enfance Tibétaine Association Valentin Haüy au Service des Aveugles et des Malvoyants Cimade Centre Français de Protection de l'Enfance Comité Perce-Neige Fondation pour la Recherche Médicale Maisons d'Accueil l'îlot Ordre de Malte

annexe 4
Les contrôleurs au 31 décembre 2010

Contrôleur	Organisation
Pierre Achard	Fondation des Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France
Charley Baltzer	Agronomes et Vétérinaires sans Frontières Foyer de Cachan Ligue Nationale contre le Cancer
Didier Berthelemot	Bureau International Catholique pour l'Enfance
Yves Blaclard	Fondation de France
Jean-Pierre Blanc	Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés Oeuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers
Philippe Boissy	Fondation pour la Recherche Médicale
Jean-Marie Boudier	Médecins du Monde
Gérard Bouniol	Vaincre la Mucoviscidose Cimade
Jean-Paul Bouquin	Habitat et Humanisme
Alain Breton	Société Nationale de Sauvetage en Mer
Etienne Broquet	Amnesty International
Henri Camus	Terre des Hommes France
Roland Carayon	Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement Elevages Sans Frontières
Rémy Cyssau	Entrepreneurs du Monde
Marie-Line Daudin	Association Valentin Haüy au Service des Aveugles et des Malvoyants
Xavier Daudin	Action contre la Faim
Alain Demaizière	Association Petits Princes
Christian Denolf	Association des Paralysés de France Organisation pour la Prévention de la Cécité
Gérard Devalance	Association des Paralysés de France
Pierre Dousset	Nos Petits Frères et Soeurs
Jean Dubuc	Association les Petits Frères des Pauvres
Michel Dureau	Maisons d'Accueil l'Ilot
Olivier Fannius	Oeuvre de Secours aux Enfants
Françoise Ficheux	SOS Villages d'Enfants
Gilles Foucher	Secours Catholique
Alain Fournier	Comité Français pour la Solidarité Internationale Croix-Rouge Française
Philippe Gaston	Fondation de l'Avenir
Rémy Gavard-Suaire	Secours Populaire Français Fondation ATD Quart-Monde
Catherine Guinefort	Institut Pasteur
Michel Hérigault	
Eric Hervé-Bazin	Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique (ARSLA)
Denis Join-Lambert	Centre Français de Protection de l'Enfance Sol en Si
Gérard Labour	Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture SOS Sahel International France
Danièle Larger	Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière
Bertrand Le Jarriel des Chatelets	Délégation Catholique pour la Coopération
Jean-Louis Lesur	Un Enfant par la Main
Alain Linot	Gefluc Ligue Nationale contre le Cancer Ordre de Malte
Bernard Malan	Comité Perce-Neige Partage
Jean-Louis Mignotte	Handicap International A Chacun son Everest

Gisèle Momméja	La Mie de Pain
Jean-Marie Nessi	Oxfam France
Pascal Panetta	Aide et Action
Francis Paris	Association pour la Recherche sur le Cancer Institut Gustave Roussy Fondation Gustave Roussy
Paul Peltier	Chaîne de l'Espoir
Bernard Pezon	Frères des Hommes
Didier Roques	Jeunesse au Plein Air
Claude Salvan	Care France
Michel Senellart	Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP)
Francis Seron	Restaurants du Cœur
Pierre Silvy-Leligois	Apprentis d'Auteuil
Michel Vantalou	Croix-Rouge Française
Dominique Vermeil	Unicef France
Bernard de Vrégille	Aide à l'Enfance Tibétaine

Citations et articles parus en 2010 (les plus importants figurent en gras)

► Articles parus en 2010

1. HEC – décembre 2009/janvier 2010
2. Union Sociale – Janvier 2010
3. Le journal du village des notaires – janvier 2010
4. **Notre Temps – janvier 2010**
5. TELE Z Jeux – janvier 2010
6. Le Courrier de l'Ouest Angers – 12 janvier 2010
7. Le Parisien – 15 janvier 2010
8. **Juris Associations – 15 janvier 2010**
9. **Aujourd'hui en France – 15 janvier 2010**
10. **La Croix – 18 janvier 2010**
11. Coordination Sud – 19 janvier 2010
12. La France agricole aujourd'hui - Newsletter – 19 janvier 2010
13. **La Croix – 21 janvier 2010**
14. Ouest France – 21 janvier 2010
15. Ouest France – 27 janvier 2010
16. L'Express – 28 janvier 2010/ 3 février 2010
17. Pèlerin Magazine – 28 janvier 2010
18. Le Journal de Vitré – 29 janvier 2010
19. **L'Expansion – février 2010**
20. TELE Z JEUX – février 2010
21. Recma – février 2010
22. Union sociale – février 2010
23. Le Journal du village des notaires - février 2010
24. **Juris Associations – 1^{er} février 2010**
25. L'Est républicain – 2 février 2010
26. Hebdo des Savoie – 4 février 2010
27. La voix du Nord – 6 février 2010
28. La Voix du Nord – 13 février 2010 :
29. **Juris Associations – 15 février 2010**
30. Var Matin – 17 février 2010
31. Le fil des ans – mars/avril 2010
32. Passages – mars 2010
33. IFEC Magazine – mars 2010
34. La République de Seine et Marne – 8 mars 2010
35. La Marne Edition Marne La Vallée – 10 mars 2010
36. La Vie Corrézienne – 12 mars 2010
37. **Juris Associations – 15 mars 2010**
38. **La Vie – 18/24 mars 2010**
39. La Gazette – 20/26 mars 2010
40. La Dépêche du Midi – 24 mars 2010
41. Les Echos – 29 mars 2010
42. Bilans hebdomadaires – 29 mars/4 avril 2010
43. Profession politique – 30 mars 2010
44. Doc News – 30 mars 2010
45. Union sociale – avril 2010
46. TELE Z JEUX – avril 2010
47. **Que Choisir – avril 2010**
48. Executives – 2 avril 2010
49. TV Envie – 03/16 avril 2010
50. Le Bleu de Profession Politique – 7 avril 2010

51. La Montagne – 12 avril 2010
52. Le Journal de la Haute-Marne – 12 avril 2010
- 53. Ouest France – 13 avril 2010**
54. Doc News – 16 avril 2010
55. La Lettre de la Communication – 19 avril 2010
56. Le Parisien TV hebdo – 23 avril 2010
57. TV Figaro – 24 avril 2010
58. Val de Marne Infos – 29 avril 2010
59. Vosges Matin – Edition Remiremont – 30 avril 2010
60. L’Echos des Vosges – 30 avril 2010
61. La Gazette du Morvan – 30 avril 2010
62. La Gazette de la Société et des Techniques – mai 2010
63. Le Particulier – mai 2010
64. Farandole – mai 2010
65. NCN NEW COM NATION – mai 2010
- 66. Juris associations – 1^{er} mai 2010**
67. L’Orne – 6/12 mai 2010
68. Vosges matin Edition Epinal – 11 mai 2010
69. Actualité Juive – 13 mai 2010
70. Maxi – 17/23 mai 2010
71. La Tribune – 21/24 mai 2010 - 21 mai 2010
72. Le Point – 27 mai 2010
73. Actualité juive – 27 mai 2010
74. L’Echo des Vosges – 28 mai 2010
75. Focus Agence Presse – 31 mai 2010
76. Questions de femmes – juin 2010
- 77. Juris Associations – 15 juin 2010**
78. Le Canard Enchaîné – 16/22 juin 2010
79. L’express – 16/22 juin 2010
80. Correspondance de la Publicité – 17 juin 2010
81. Doc News – 18 juin 2010
82. Profession Politique – 21 juin 2010
83. La lettre de la communication – 21 juin 2010
84. Executives – 25 juin 2010
85. Le Courrier des Yvelines – 30 juin 2010
86. La lettre de l’Economie sociale - 8/14 juillet 2010
87. Télé Z jeux – juillet/septembre 2010
88. CSA La lettre – juillet/août 2010
89. Ressources solidaires – 27 août 2010
90. L’Alsace – 7 septembre 2010
91. La Croix – 9 septembre 2010
92. Le Figaro Magazine – 11 septembre 2010
93. La Provence – 11 septembre 2010
94. L’Express Supplément – 15 septembre 2010
95. Revue de l’Ordre des Experts Comptables – septembre 2010
- 96. Juris Associations – 15 septembre 2010**
97. Associations Mode d’emploi – août/septembre 2010
98. Les Affiches de La Haute Saône – 24 septembre 2010
99. Répertoire du notariat Defrénois – 30 septembre 2010
100. Mutualistes – octobre/décembre 2010
101. Le concours médical – octobre 2010
102. RECMA – octobre 2010
103. Les idées en mouvement – octobre 2010
104. Option droit et affaires – 6 octobre 2010
105. Matmut Info – 3^{ème} trimestre 2010
106. Actualités juives – 14 octobre 2010
107. Direct Montpellier Plus – 19 octobre 2010

- 108. Sud ouest – 20 octobre 2010
- 109. Juris associations numéro spécial - 15 octobre 2010**
- 110. Les Annonces de la Seine – 28 octobre 2010
- 111. La Nouvelle République – 30 octobre 2010
- 112. Métro – 5 novembre 2010
- 113. Actualité juive – 11 novembre 2010
- 114. Paris dix sept – novembre/décembre 2010
- 115. Notre Temps – décembre 2010**
- 116. Notre Temps supplément – décembre 2010
- 117. Le Revenu – décembre 2010**
- 118. Capital – décembre 2010**
- 119. La Tribune Républicaine – 2 décembre 2010
- 120. Coordination Sud – 2 décembre 2010
- 121. La Vie – 2 décembre 2010
- 122. Le marin - 17 décembre 2010
- 123. Le monde magazine – 18 décembre 2010
- 124. Ouest France – 21 décembre 2010
- 125. Femme actuelle – 20/26 décembre 2010**
- 126. La Croix – 28 décembre 2010**
- 127. Gestion et Finances Publiques – La revue – décembre 2010**

■ Articles parus sur Internet

- 128. www.la-croix.com – 17 janvier 2010
- 129. www.vsd.fr – 19 janvier 2010
- 130. www.Ecotidien.fr – 26 janvier 2010
- 131. www.lexpress.fr – 27 janvier 2010
- 132. www.lavoixdunord.fr – 13 février 2010
- 133. www.ressources-solidaires.org – 23 mars 2010
- 134. www.newspress.fr – 30 mars 2010
- 135. www.coordinationsud.fr – 7 avril 2010
- 136. www.cpaca.fr – 8 avril 2010
- 137. www.docnews.fr - 16 avril 2010
- 138. www.athlete-attitude.com – 4 mai 2010
- 139. www.lille-communiques.com – 5 mai 2010
- 140. www.categorynet.com – 5 mai 2010
- 141. www.categorynet.com – 6 mai 2010
- 142. www.communique-express.com – 21 mai 2010
- 143. www.latribune.fr – 21 mai 2010
- 144. www.afrik.com – 18 juin 2010
- 145. www.catgorynet.fr – 23 juin 2010
- 146. www.express.fr - 21 juin 2010
- 147. www.you.leparisien.fr – 22 juin 2010
- 148. www.csa.fr – 24 juin 2010
- 149. www.formats-ouverts.org – 11 juillet 2010
- 150. www.developpementdurable.com – 24 août 2010
- 151. www.siteBuzz.fr – 20 septembre 2010
- 152. www.presssagrun.com – 25 octobre 2010
- 153. www.buzzibuzz.com – 26 octobre 2010
- 154. www.mediaslibres.com – 26 octobre 2010
- 155. www.webactusnet.com – 26 octobre 2010
- 156. www.categorynet.com – 26 octobre 2010
- 157. www.paris-communiques.com – 26 octobre 2010
- 158. www.channelbp.com – 26 octobre 2010

159. www.mon-communique.com – 26 octobre 2010
160. www.europale-asmedia.net – 26 octobre 2010
161. www.communiquees-presse-online.com
162. www.handirect.com – 26 octobre 2010
163. www.paperblog.fr – 28 octobre 2010
164. www.tepaseul.com - novembre 2010
165. www.catgorynet.com – 2 novembre 2010
166. www.metrofrance.com – 5 novembre 2010
167. www.compagnonparfait.fr – 8 novembre 2010
168. www.lavie.fr - 1^{er} décembre 2010
169. www.lavie.fr - 2 décembre 2010
170. www.fiscalonline.com – 18 novembre 2010
171. www.buzzicom.com – 22 novembre 2010
172. www.autopromopro.com – 23 novembre 2010
173. www.communique-de-presse.info – 25 novembre 2010
174. www.lemonde.fr – 26 novembre 2010
175. www.humeo.fr – 26 novembre 2010
176. www.source-a-id.com – 27 novembre 2010
177. www.communique-de-presse-gratuit.com – 27 novembre 2010
178. La Vie + www.lavie.fr - 2 décembre 2010
179. www.paperblog.fr – 4 décembre 2010
180. www.athlete-attitude.com – 13 décembre 2010
181. www.cPCA.fr – 14 décembre 2010
182. www.buzzies.fr – 19 décembre 2010
183. www.evous.fr – 20 décembre 2010
184. www.capital.fr – 23 décembre 2010

■ Articles, interviews ou citations parus dans les revues ou les sites des organisations agréées

185. Le Valentin Haüy – 1^e trimestre 2010 : « Solidarité : comment le fisc nous incite à donner plus »
186. Hospitaliers – février 2010 : « Don en confiance : nouvel agrément du Comité »
187. Vaincre – mai 2010 : « Vaincre la mucoviscidose distinguée pour sa campagne radio au 5^{ème} grand prix de la communication solidaire »
188. Newsletter AVH – mai 2010 – « Confiance certifiée contre confiance spontanée : le 'label' du Comité de la Charte »
189. www.fondation-abbe-pierre.fr – 7 mai 2010 : « Calendrier des festivals auxquels sera présente la Fondation abbé Pierre »
190. www.unicef.fr – 18 juin 2010 : « Assurance vie, donations et legs : les outils du Patrimoine Solidaire »
191. www.aide-et-action.org – 23 juin 2010 - « Les associations Afrique et Asie du Sud
192. Et les autres ? (Fondation abbé Pierre) – juillet 2010 – « Comité de la Charte »
193. Aide et Action - Le magazine – juillet 2010
194. Vivre (Newsletter de la Ligue contre le cancer) – 3^{ème} trimestre 2010
195. Messages (supplément) – juillet/août 2010 – « L'essentiel de 2009 »
196. Enfants de Partout – août 2010 – L'essentiel de l'année 2009 » et « Pour que votre générosité
197. Convergence Secours populaire français supplément – juillet/août 2010 – « Une assurance pour donner en confiance »
198. Osmose (revue de l'OSE) – Août-septembre 2010 - « L'OSE agréée par le Comité de la charte du Don en Confiance »
199. Le Valentin Haüy – 4^{ème} trimestre 2010 – « 3 questions à Gérard de La Martinière, nouveau Président du Comité de la Charte »
200. Petits Princes – octobre 2010
201. Hôpital Soleil – octobre 2010 – « Publication du rapport de la Cour des comptes et renouvellement de l'agrément du Comité de la Charte »
202. www.aide-et-action.org – 16 octobre 2010 – « Renouvellement de l'agrément du Comité de la Charte »

- 203. www.amnesty.fr – 19 octobre 2010 _ « Garde à vue : AI dénonce un projet de loi ambigu et lacunaire »
- 204. www.fondation-abbe-pierre.fr - 29 octobre 2010 - « La fondation abbé Pierre dénonce »
- 205. Quart-Monde – Novembre 2010 – « L’argent, nerf de la guerre ou trésor de paix ? »
- 206. Vaincre – novembre 2010 – « Le Comité de la Charte renouvelle son agrément à Vaincre la mucoviscidose »
- 207. www.amnesty.fr – 4 novembre 2011 – « Visite Hu Jintao en France. La défense d’intérêts économiques ne doit pas prendre le pas sur celle de la liberté d’expression »
- 208. www.aide-et-action.org – 24 novembre 2010 – « Le bilan annuel d’Aide et Action devient l’Essentiel 2009 »
- 209. www.aide-action.org – 26 novembre 2010 – « A propos de l’article du magazine Capital consacré aux associations caritatives »
- 210. www.aide-et-action.org – 29 novembre 2010 – « Communiqué à nos donateurs, membres et bénévoles »
- 211. Osmose (revue de l’OSE) – Août septembre 2010 – « L’OSE agréée par le Comité de la Charte du Don en Confiance »
- 212. Perce-Neige Magazine – décembre 2010 – « Un don doit être fait en toute confiance »
- 213. Aide et action – Le Magazine – décembre 2010 – « Renouvellement de l’agrément de la Charte »

■ Passages Radio

- 214. France Inter / Emission « Service public » – 3 février 2010
- 215. Fréquence Radio Protestante – 15 février 2010
- 216. Radio France International – 2 décembre 2010 « Quelle régulation pour le secteur associatif ? »

■ Passages Télé

- 217. TF1 – « Combien ça coûte » – 6 janvier 2010
- 218. Direct 8 – Emission « Business » – janvier 2010

